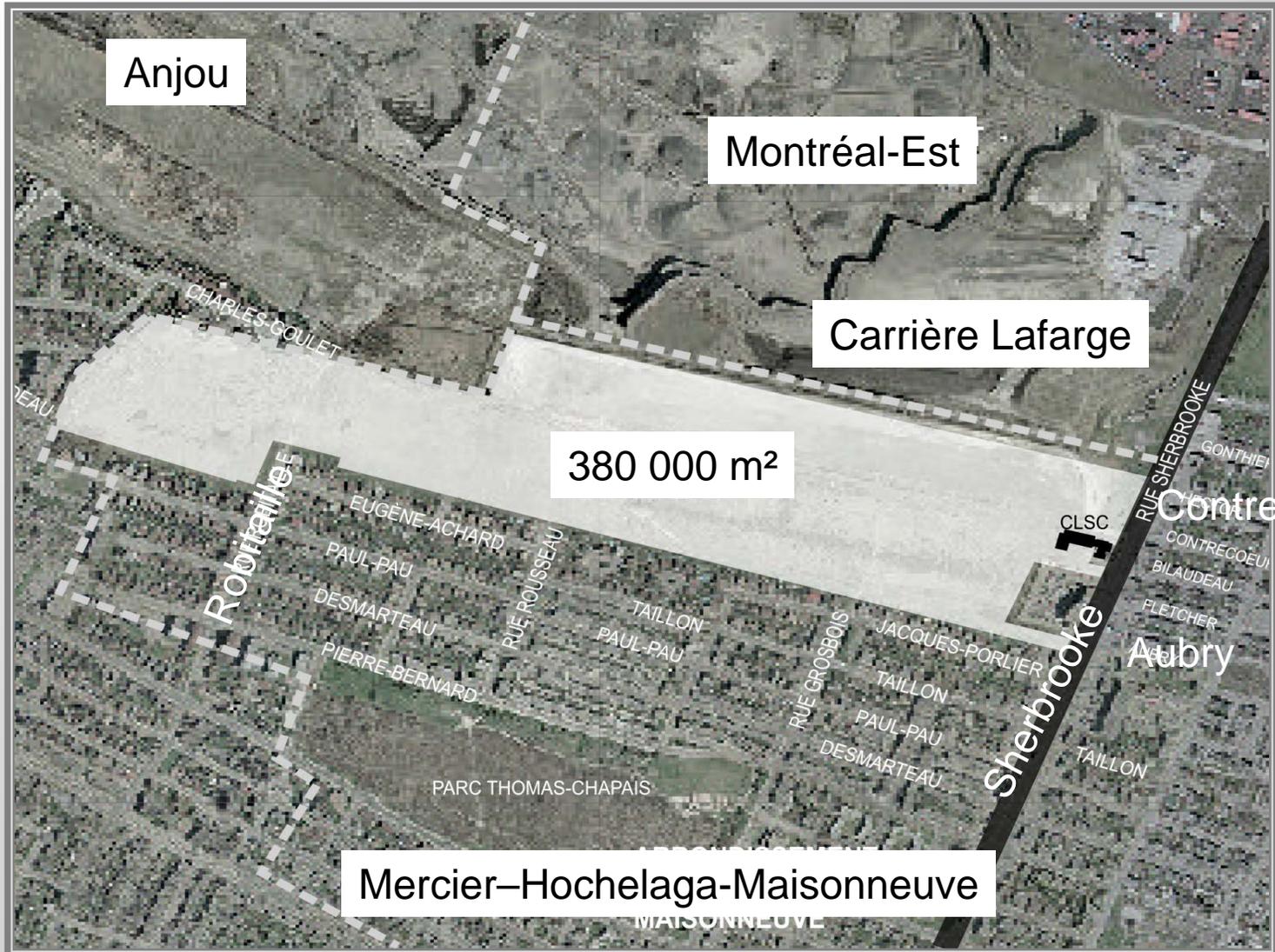


Localisation du projet



Anjou

Montréal-Est

Carrière Lafarge

380 000 m²

Contrecoeur

Aubry

Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Objectifs généraux

- Mettre en valeur un actif important de la Ville de Montréal;
- Réhabiliter un terrain contaminé;
- Compléter la trame urbaine existante;
- Mettre en valeur un terrain difficilement développable dans des conditions habituelles de développement.

Contexte urbain

- Carrefour de deux arrondissements et de Montréal-Est
- Adjacent à un quartier résidentiel
- À proximité d'une artère (rue Sherbrooke)
- Adjacent à une carrière
- Sol à requalifier
- Voisin d'un secteur industriel

Cadre bâti

Quatre secteurs résidentiels distincts

- Au sud de Sherbrooke : triplex contigus et unifamiliales isolées
- À l'ouest du site : unifamiliales et bifamiliales jumelées
- Au nord-ouest : multifamiliales contiguës
- Au nord : unifamiliales isolées et jumelées



Milieu d'insertion



Milieu de vie, sports et loisirs

The map displays various leisure and sports facilities. A legend in the top left corner lists the following categories and their corresponding symbols:

Équipement pour chiens	Jeu pour adultes
Jeux	Panorama
Équipement	Flèche à sautoies
Voie/Batiment	Quai
Football	Soccer
Tennis	Tennis
Tir à l'arc	Tir à l'arc
Voie cyclable	Voie cyclable

Callout boxes on the map identify the following locations:

- Aréna Chaumont
- Parc Thomas-Chapais
- Centre communautaire Saint-Justin
- école Saint-Justin
- école
- école
- école
- Aréna Clément-Jetté
- Piscine extérieure L.-O.-Taillon
- Voie cyclable Anjou

A red star is placed on the map, highlighting the location of the Centre communautaire Saint-Justin.

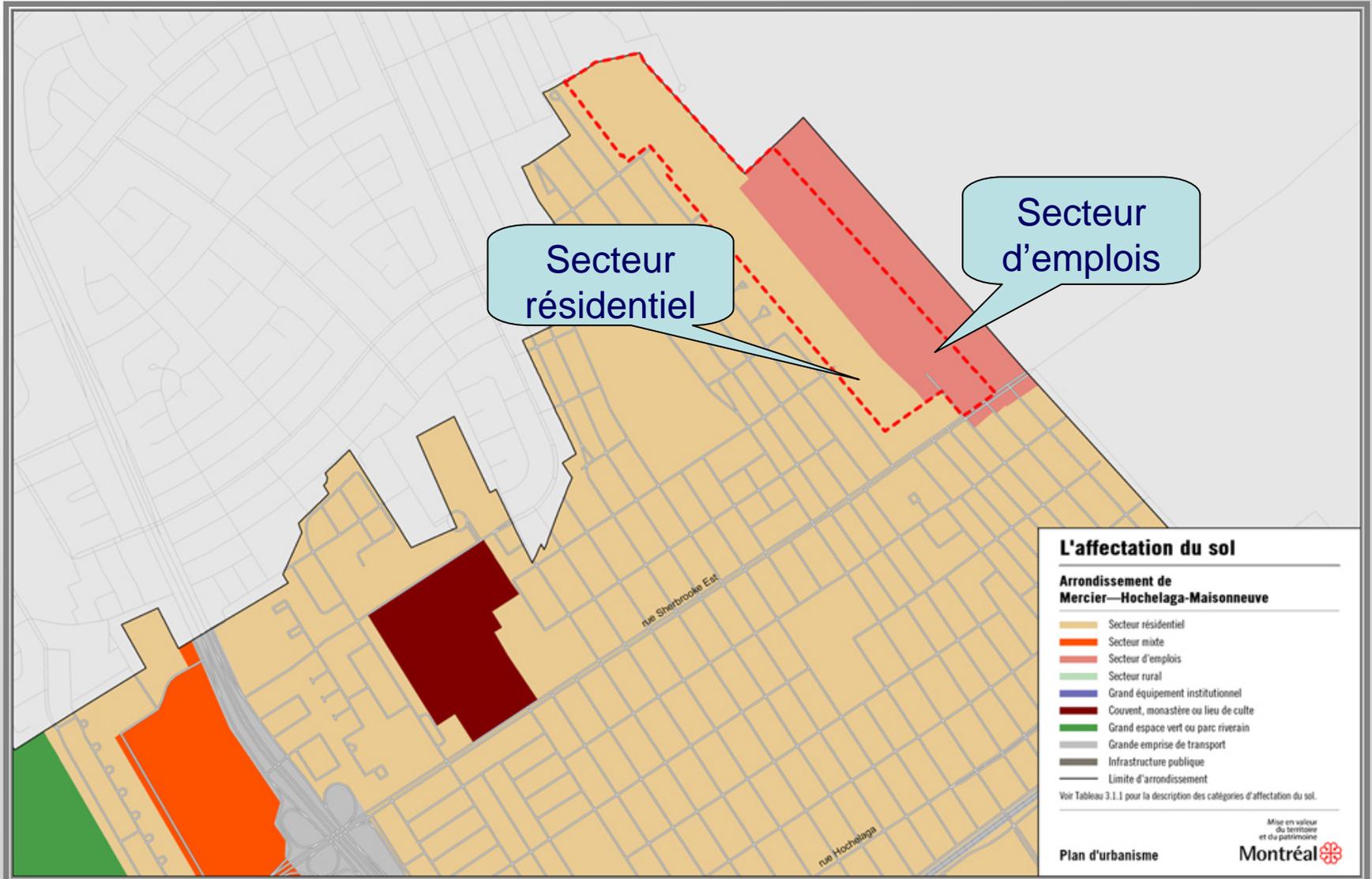
Contexte

- Le conseil de la ville peut, par règlement adopté en vertu de l'article 89 de sa Charte, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif à:
 - un équipement collectif ou institutionnel, ou;
 - un établissement résidentiel, commercial ou industriel dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m².
- Le conseil de la ville a mandaté la SHDM pour développer le site Contrecoeur.

Conformité aux objectifs du Plan d'urbanisme

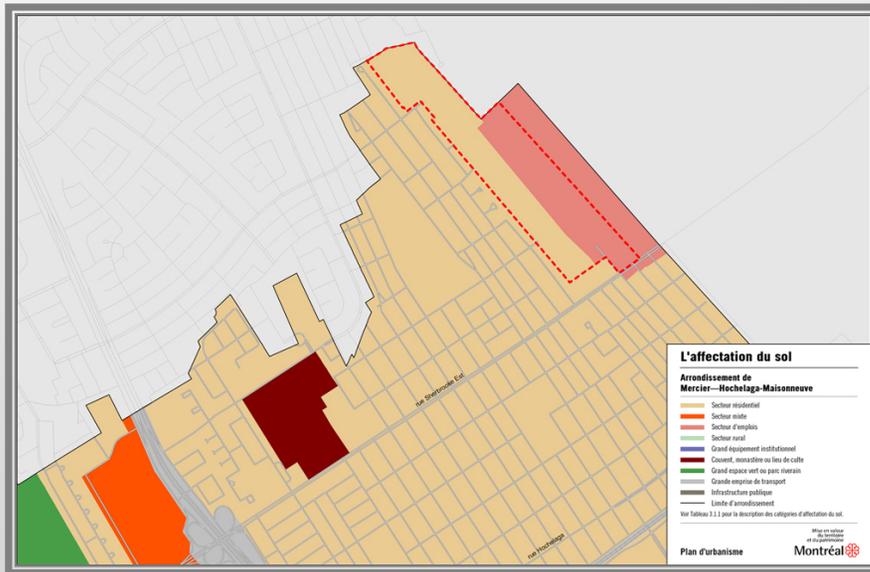
Modifications au Plan d'urbanisme

Affectation du sol actuelle

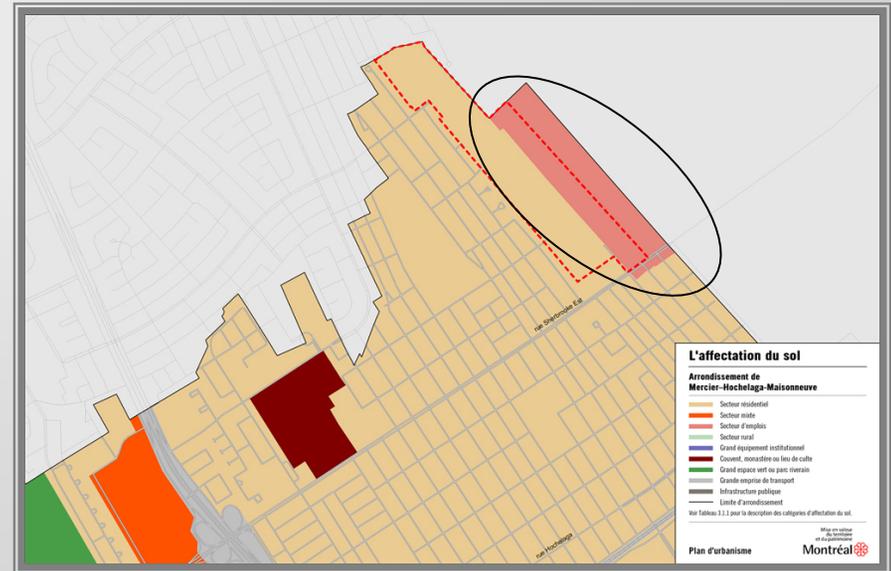


Modifications au Plan d'urbanisme

Affectation du sol actuelle

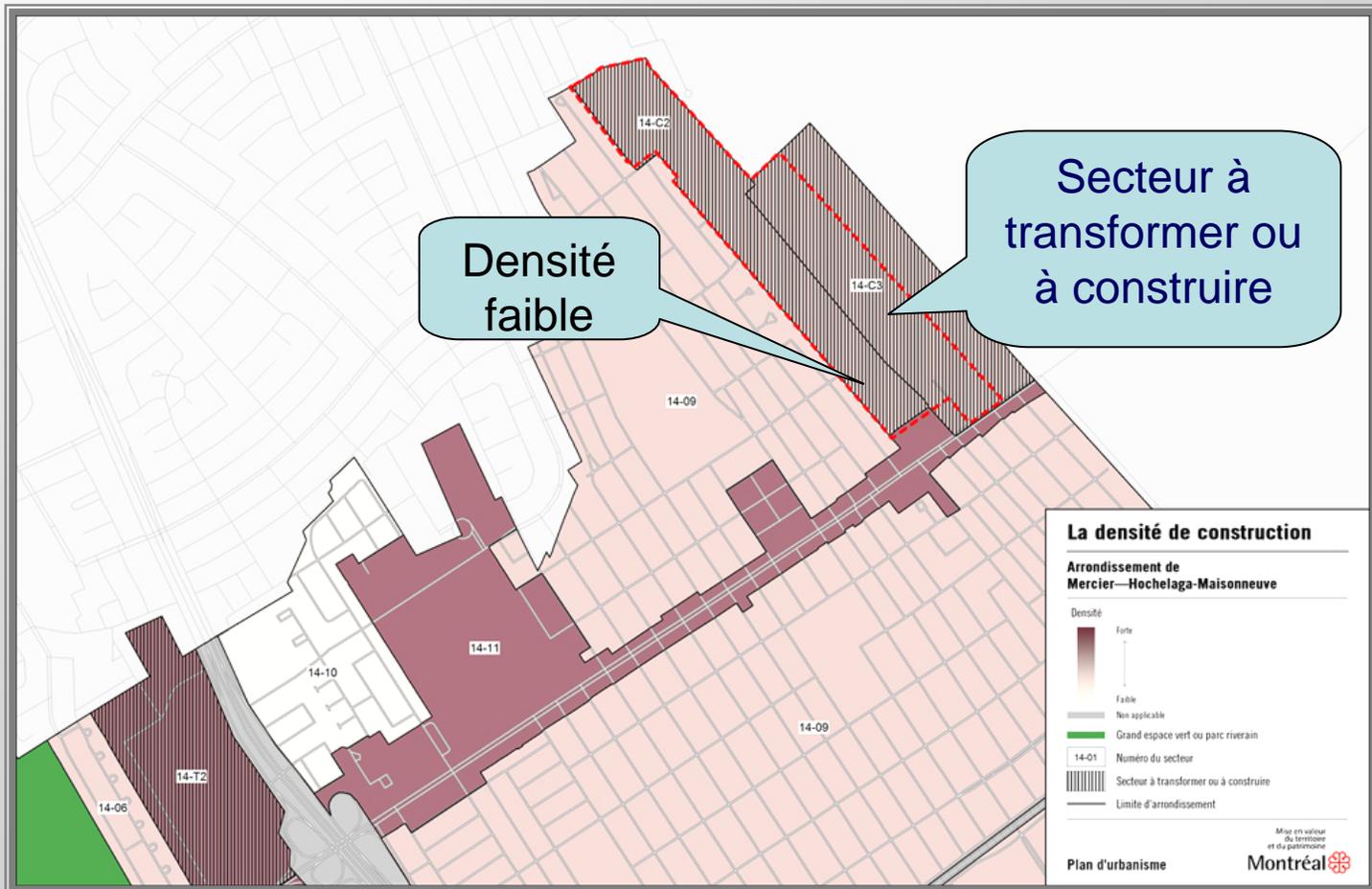


Affectation du sol proposée



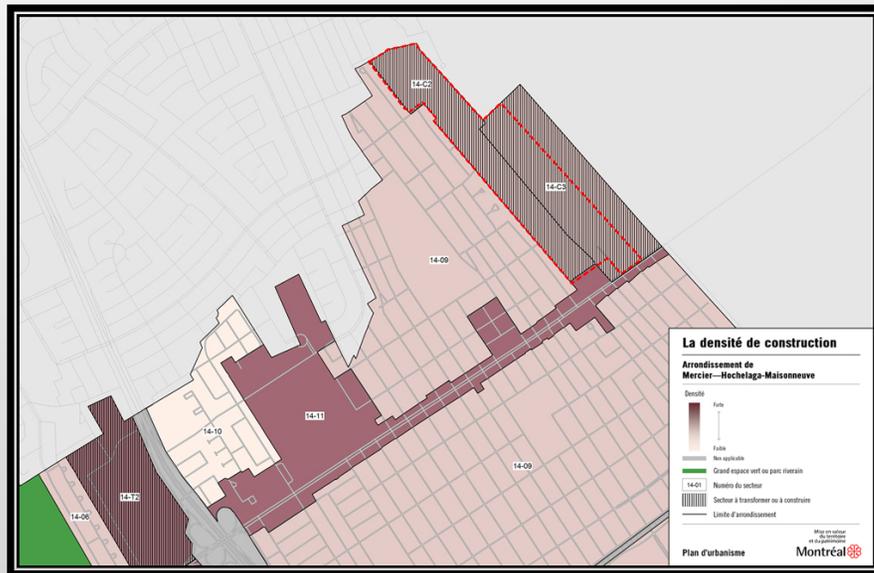
Modifications au Plan d'urbanisme

Densité de construction actuelle

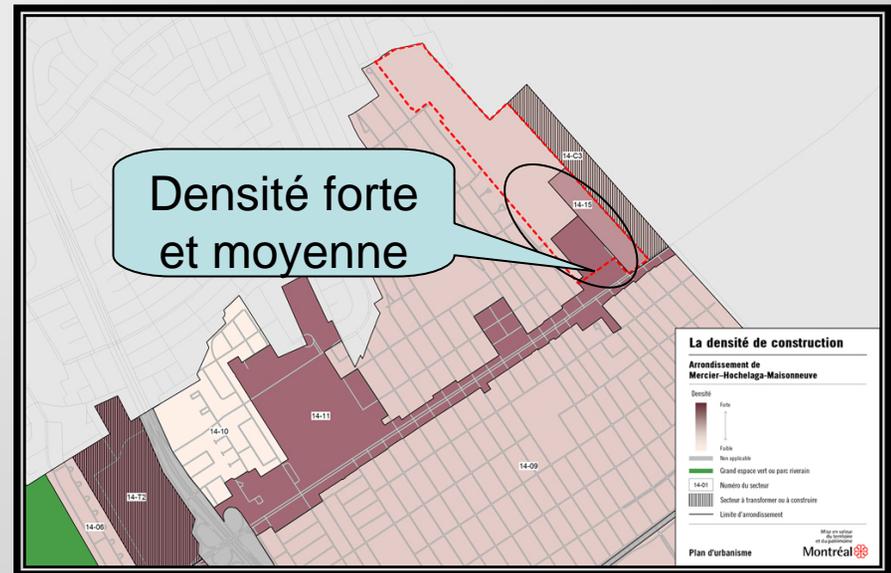


Modifications au Plan d'urbanisme

Densité de construction actuelle

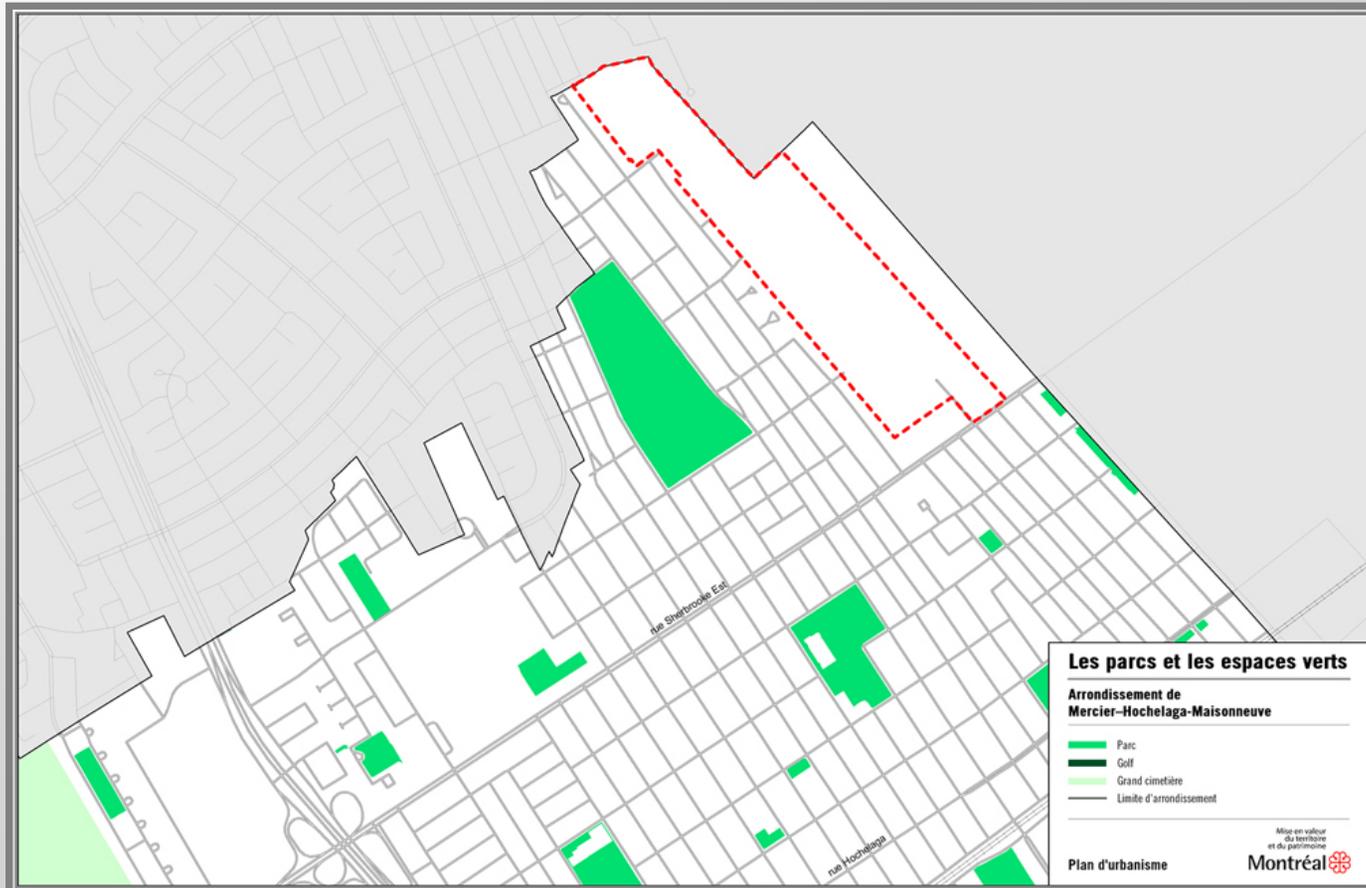


Densité de construction proposée



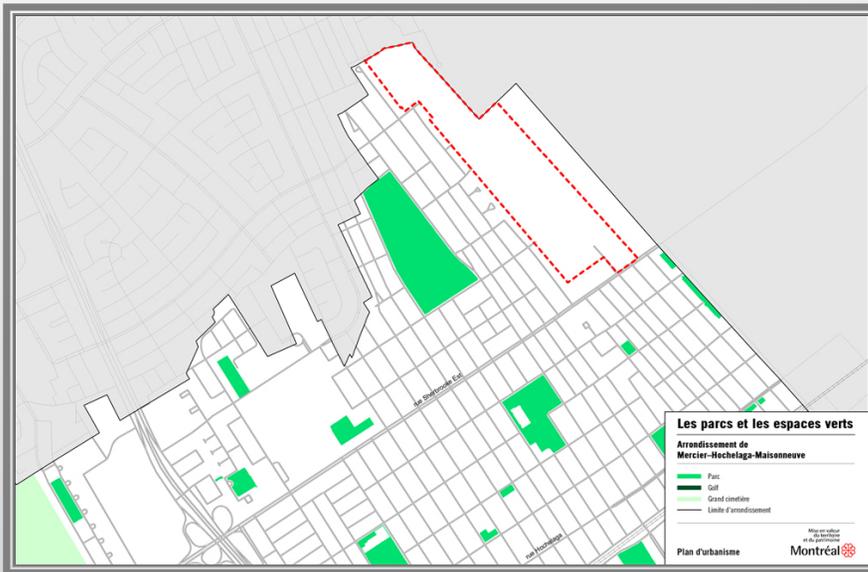
Modifications au Plan d'urbanisme

Parcs et espaces verts actuels

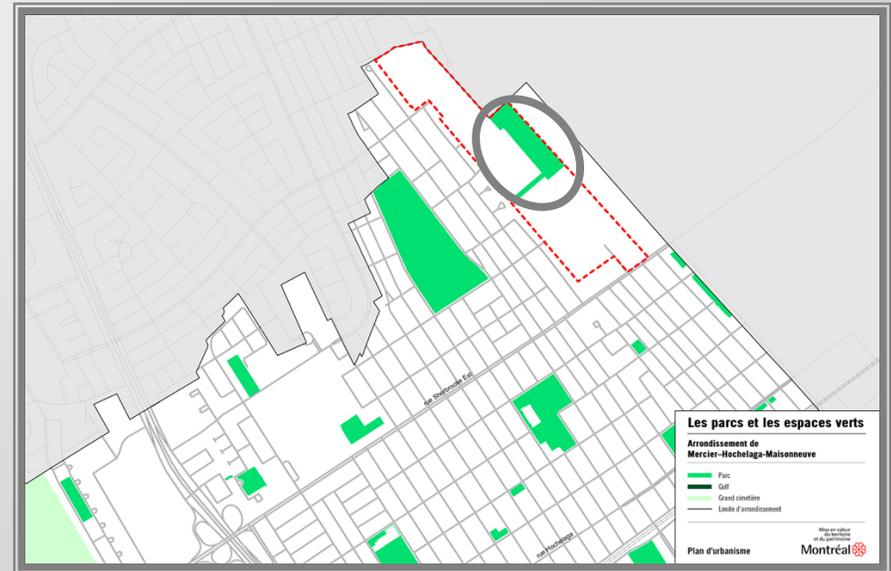


Modifications au Plan d'urbanisme

Parcs et espaces verts actuels

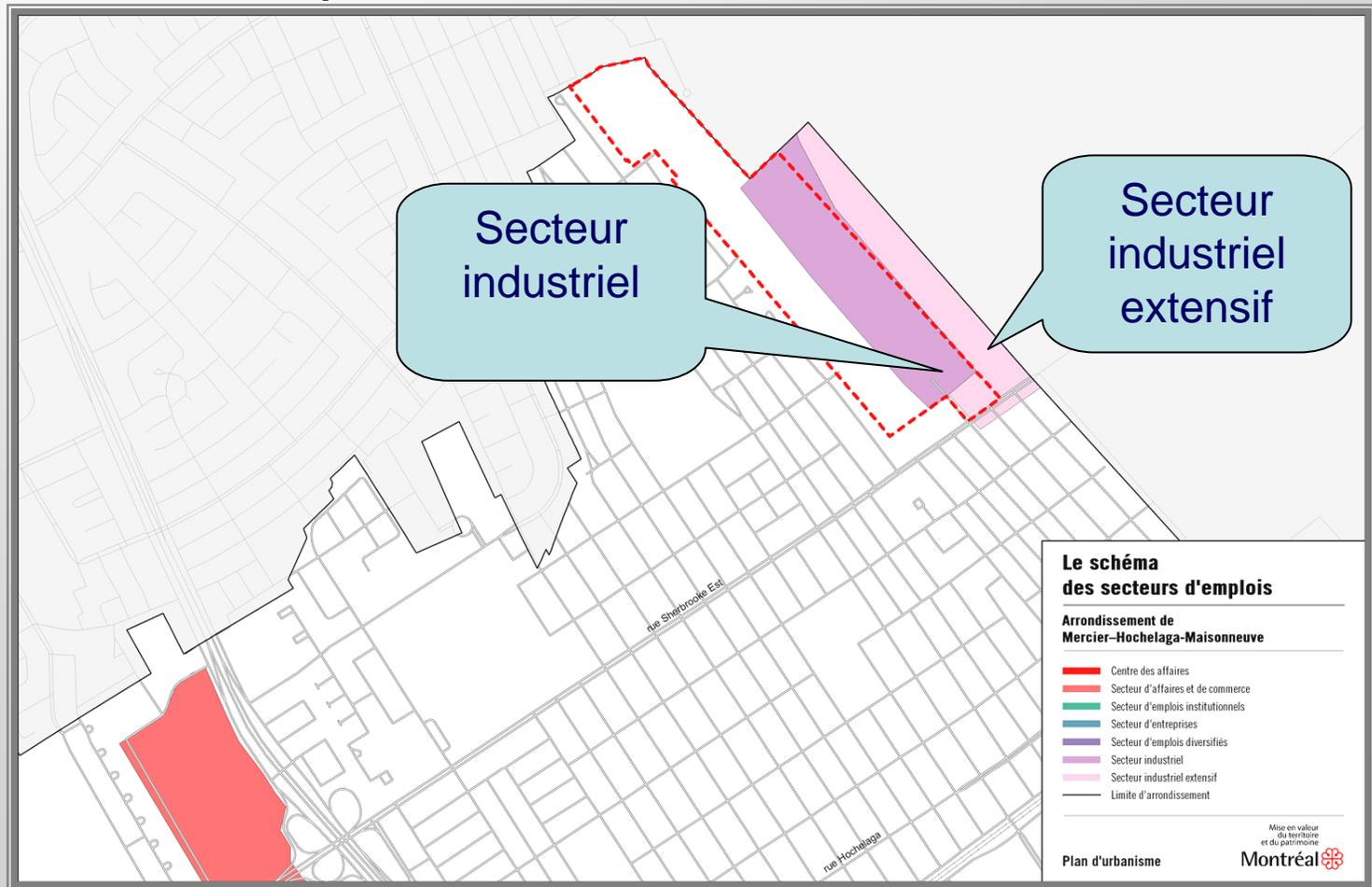


Parcs et espaces verts proposés



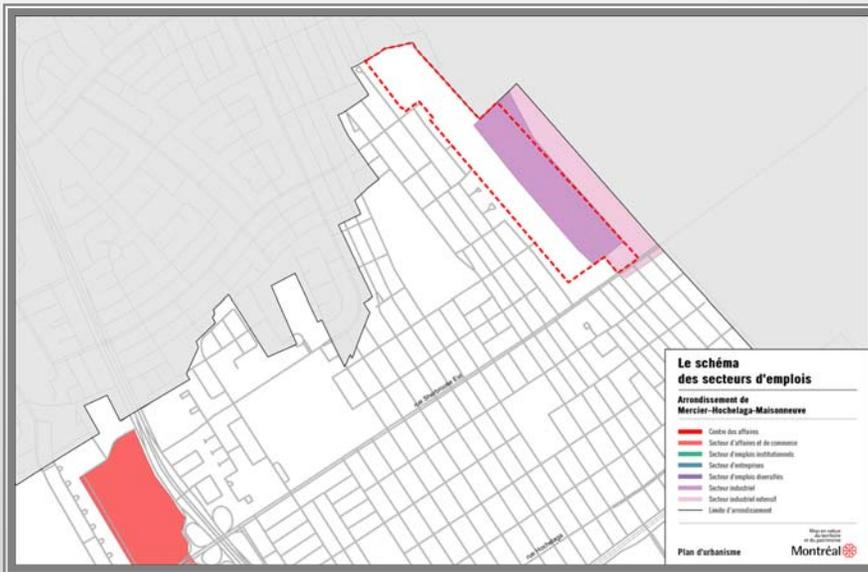
Modifications au Plan d'urbanisme

Secteurs d'emplois actuels

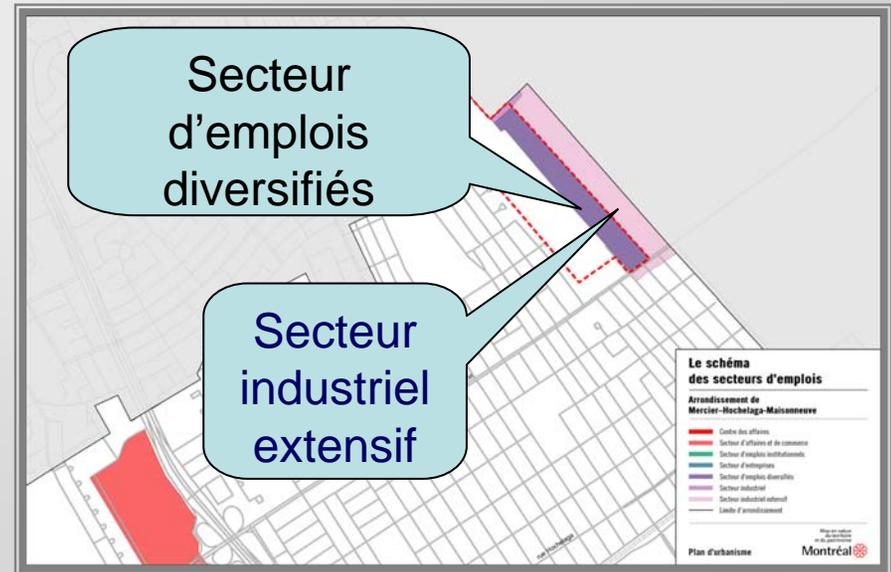


Modifications au Plan d'urbanisme

Secteurs d'emplois actuels

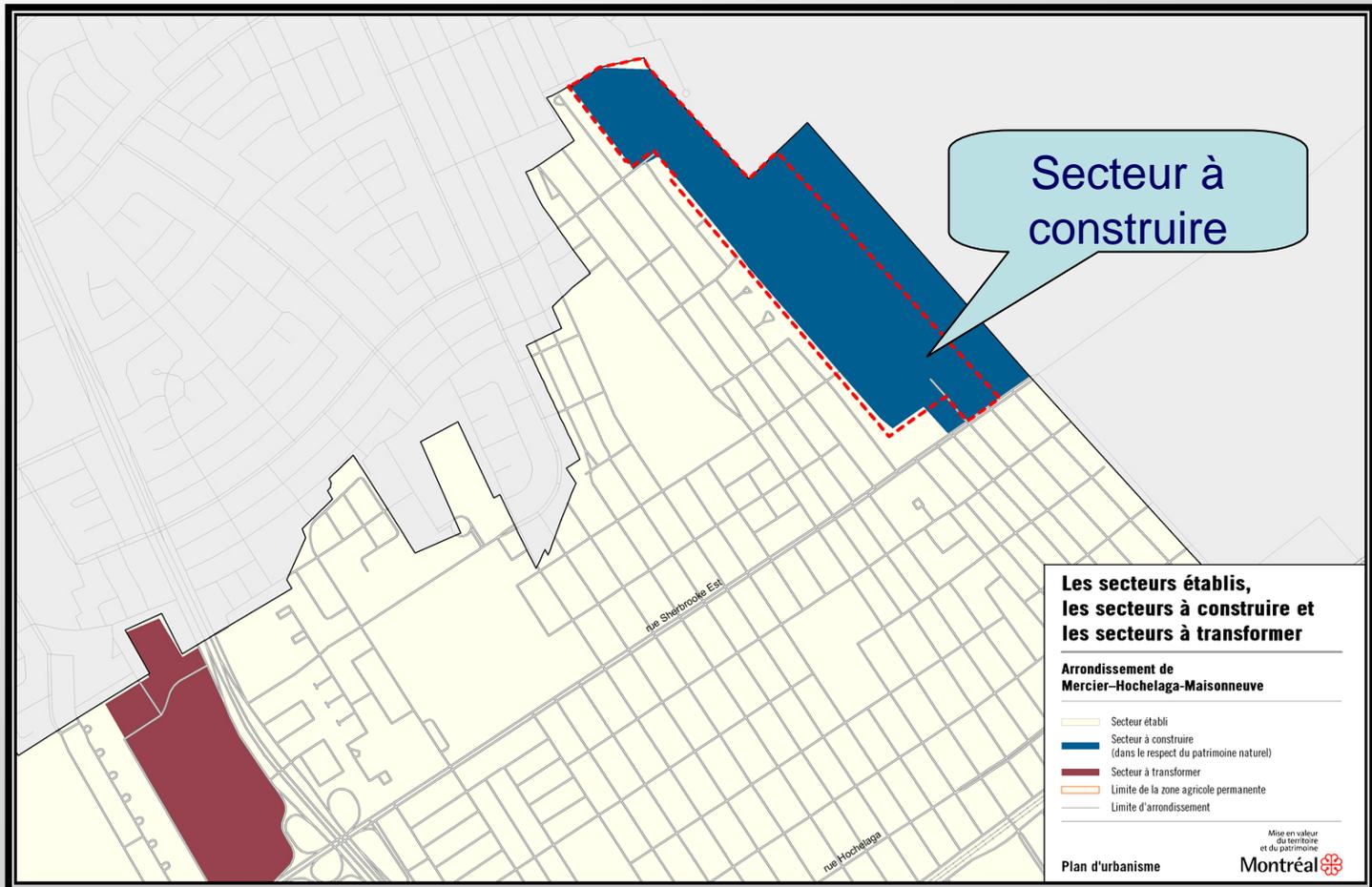


Secteurs d'emplois proposés



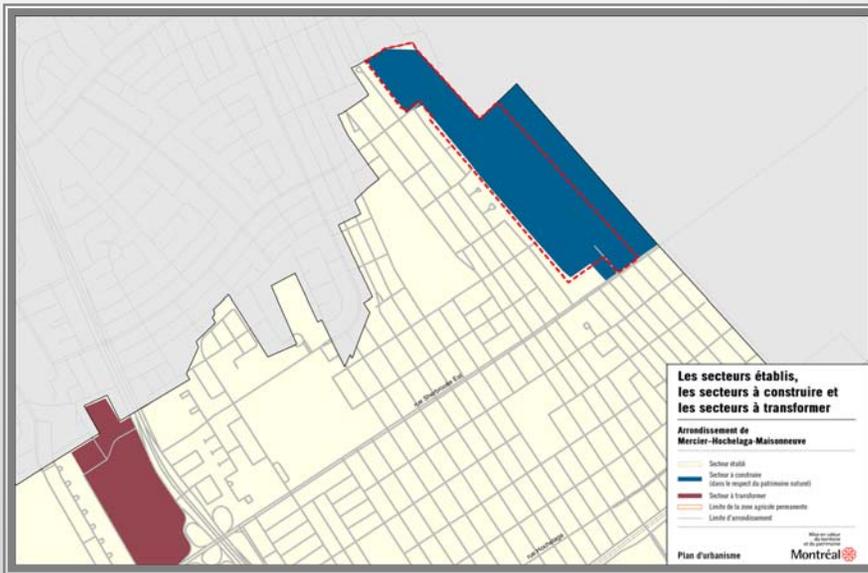
Modifications au Plan d'urbanisme

Secteur à transformer actuel

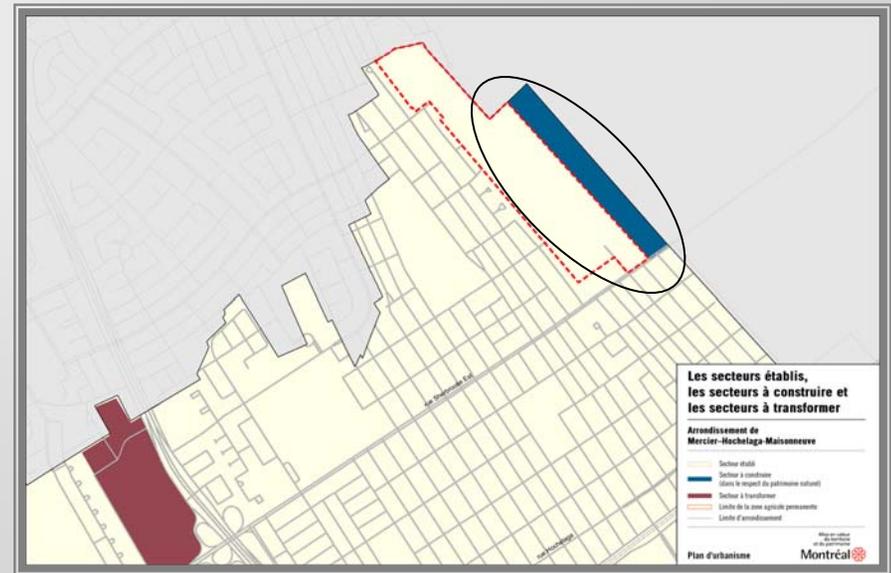


Modifications au Plan d'urbanisme

Secteur à transformer actuel



Secteur à transformer proposé



Projet de règlement

Contexte

Le projet de règlement visant le site Contrecoeur remplacera, quand il l'indique, la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

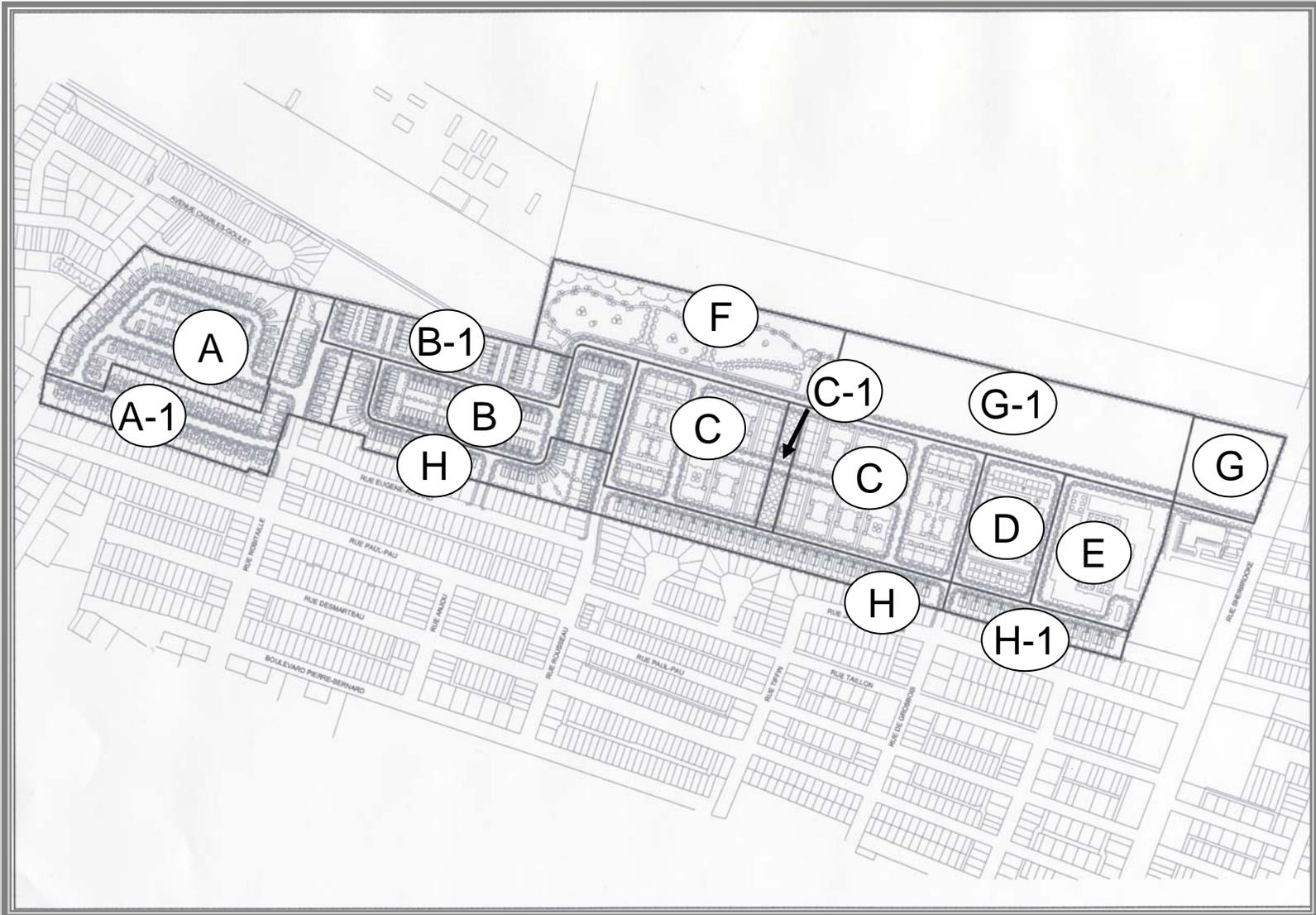
Modifications réglementaires proposées

- Usages
- Hauteurs
- Densité et taux d'implantation
- Apparence
- Arbres
- Stationnement
- Dérogation mineure
- Construction

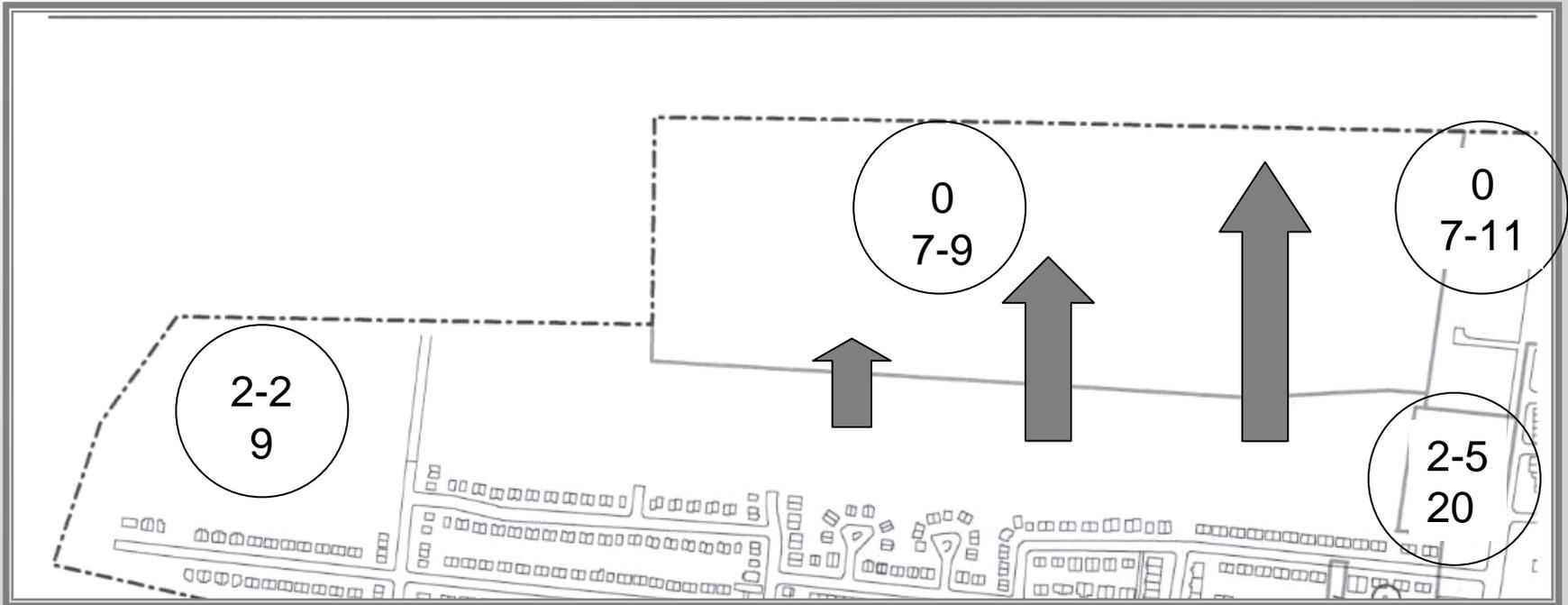
Modifications réglementaires proposées (suite)

- **Permis requis :**
 1. Clôture
 2. Aménagement paysager
(arbre, arbuste, chemin
accès)

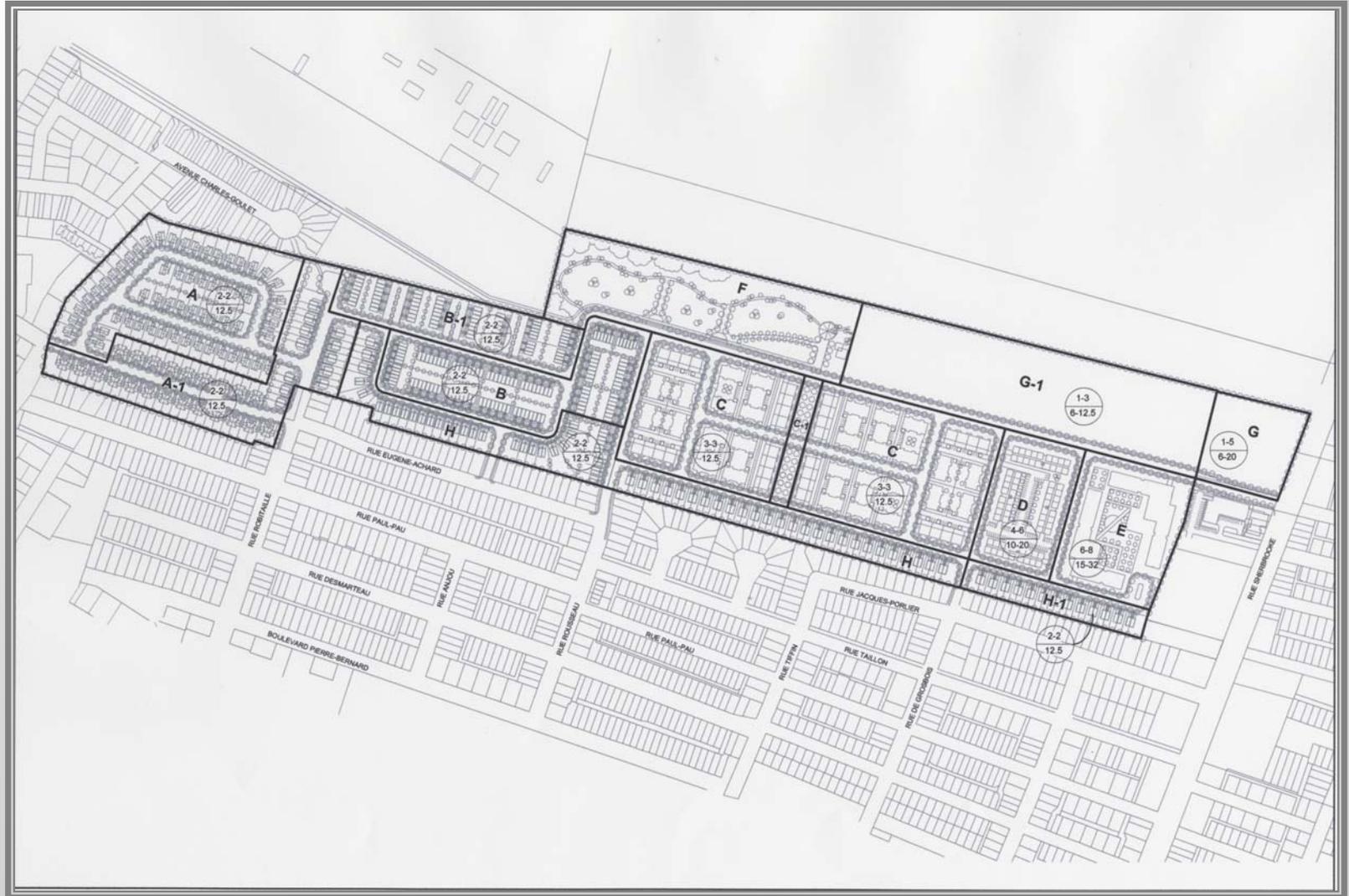
Territoire d'application



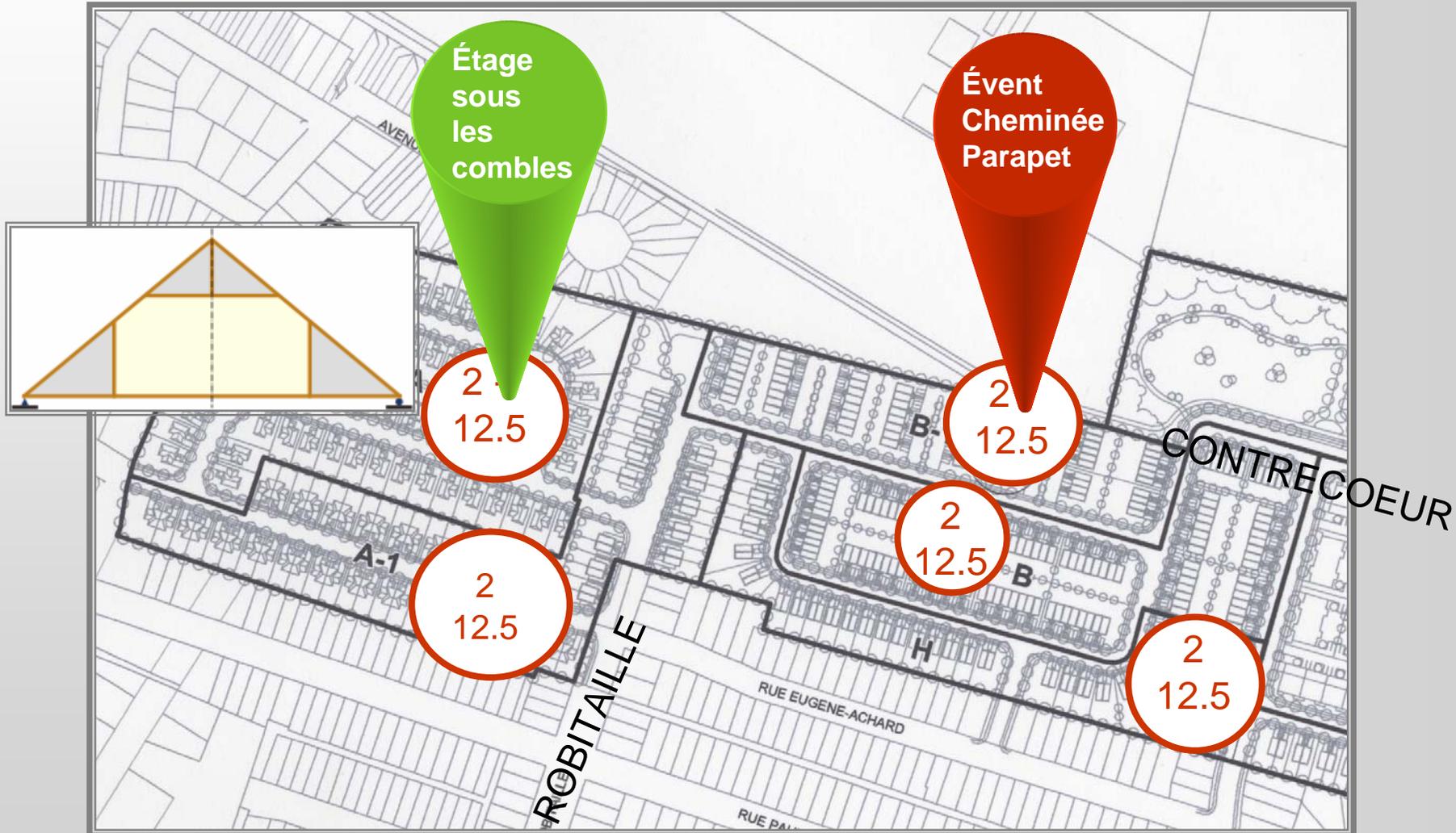
Hauteurs en vigueur



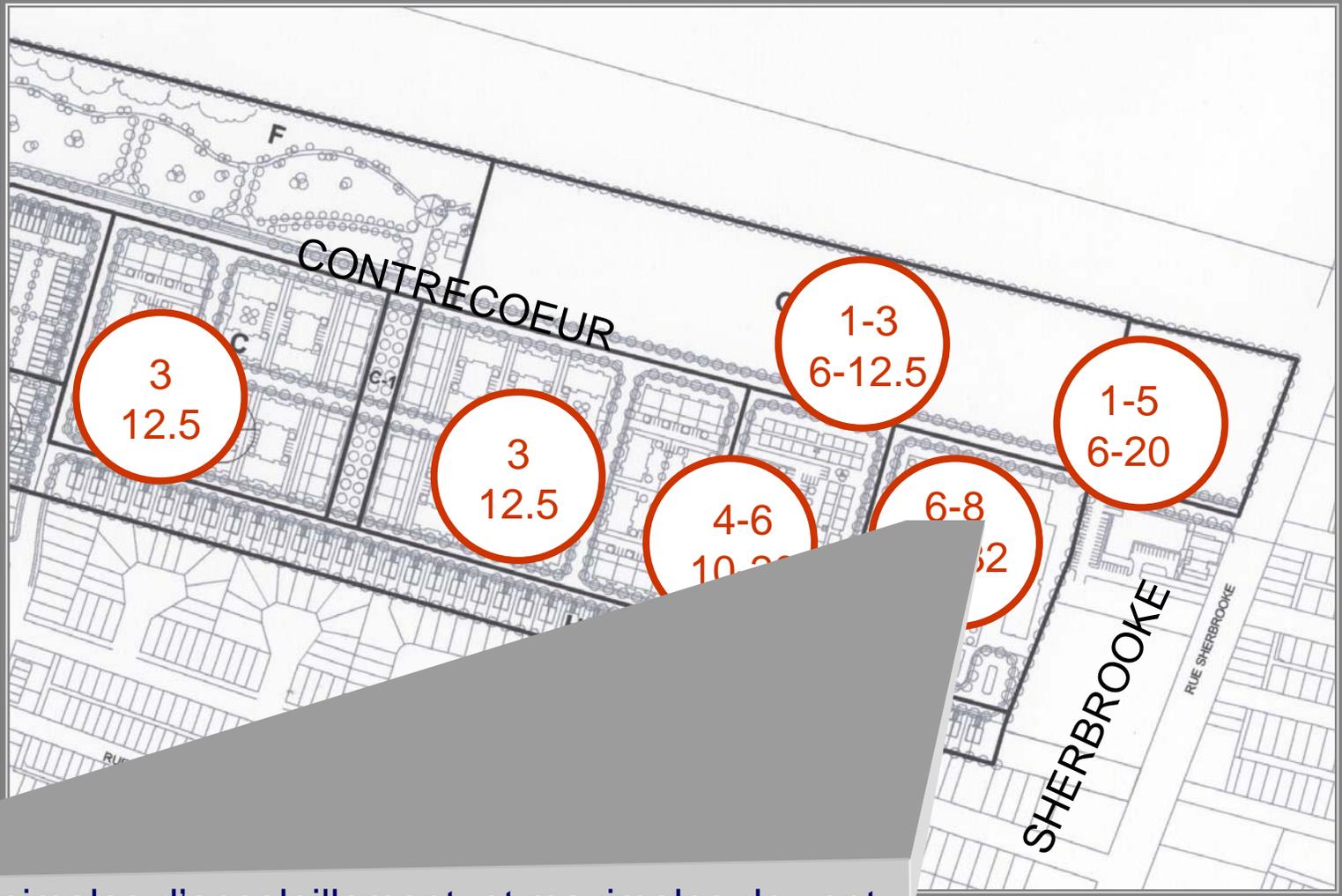
Hauteurs proposées



Hauteurs proposées

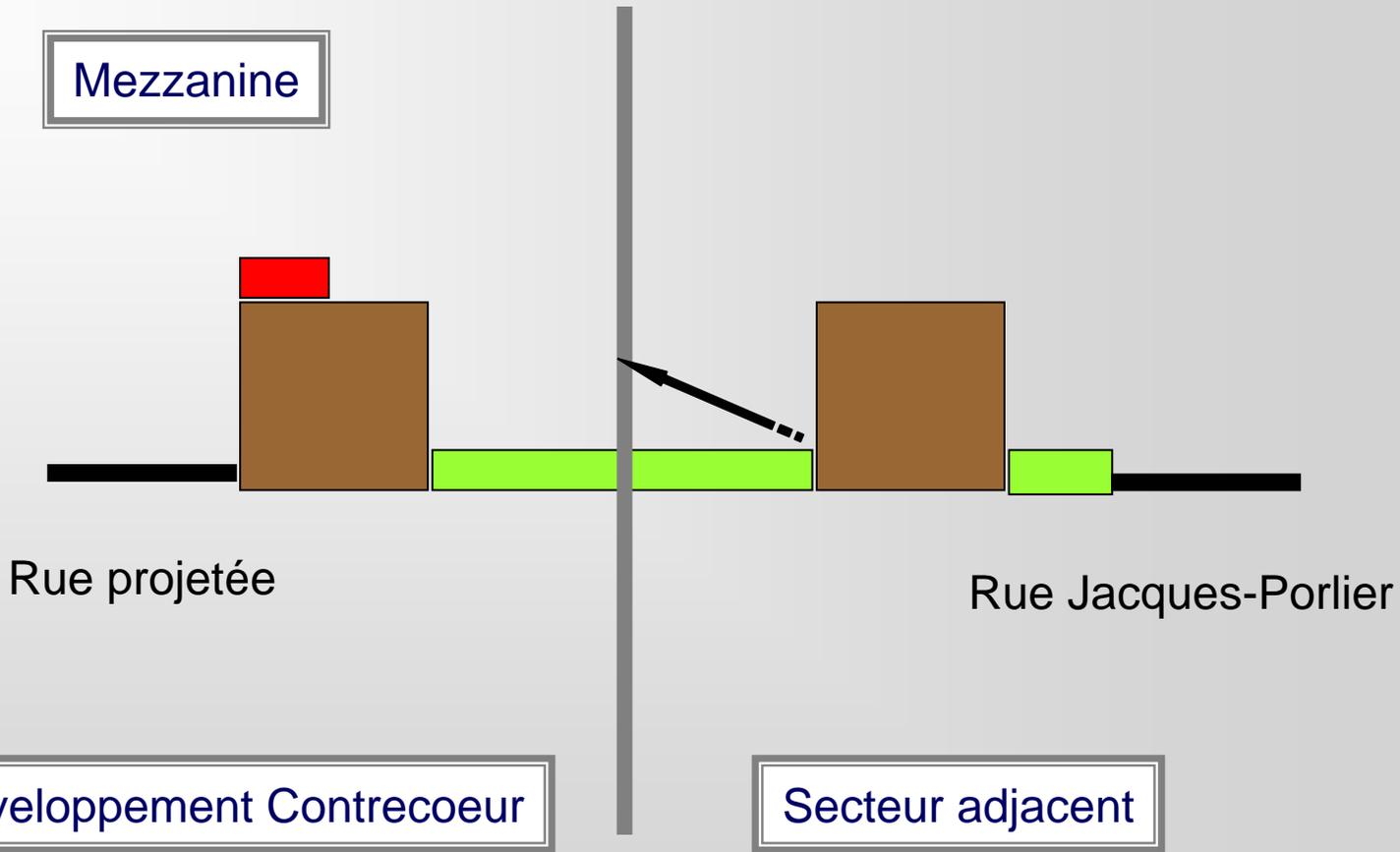


Hauteurs proposées

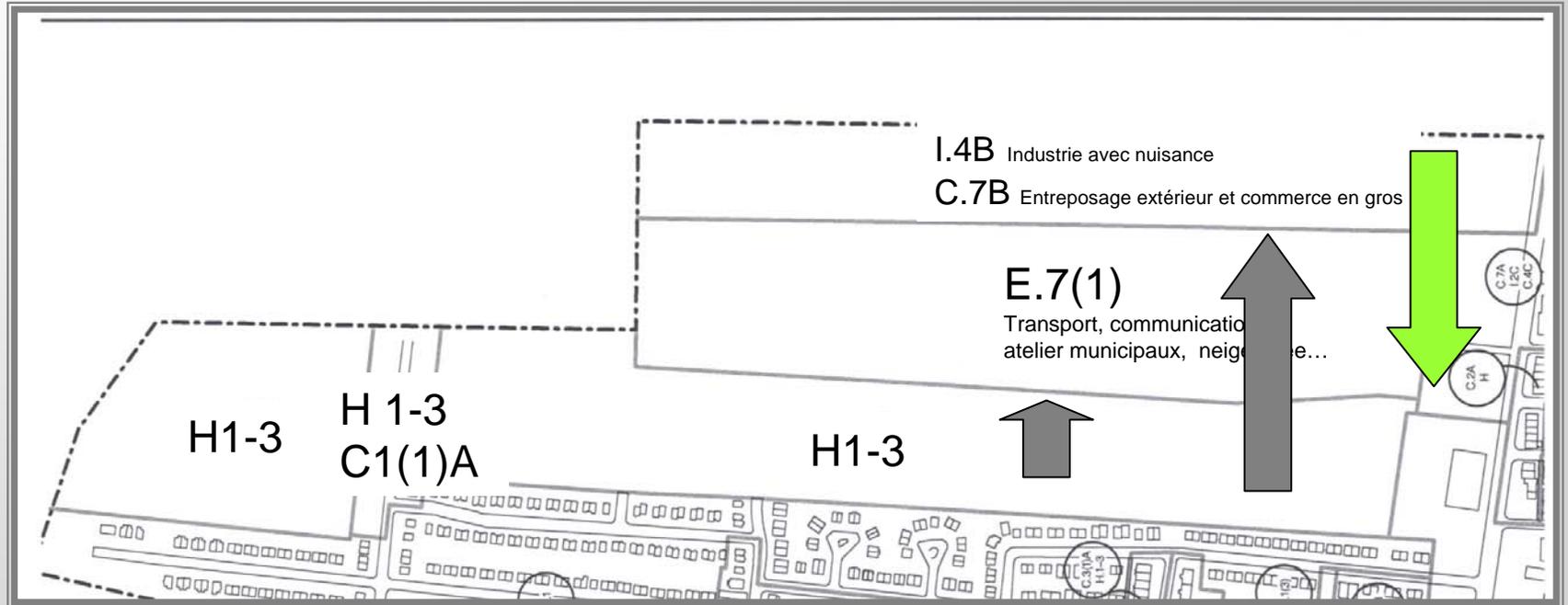


Normes minimales d'ensoleillement et maximales de vent
mezzanine non visible depuis Jacques-Porlier

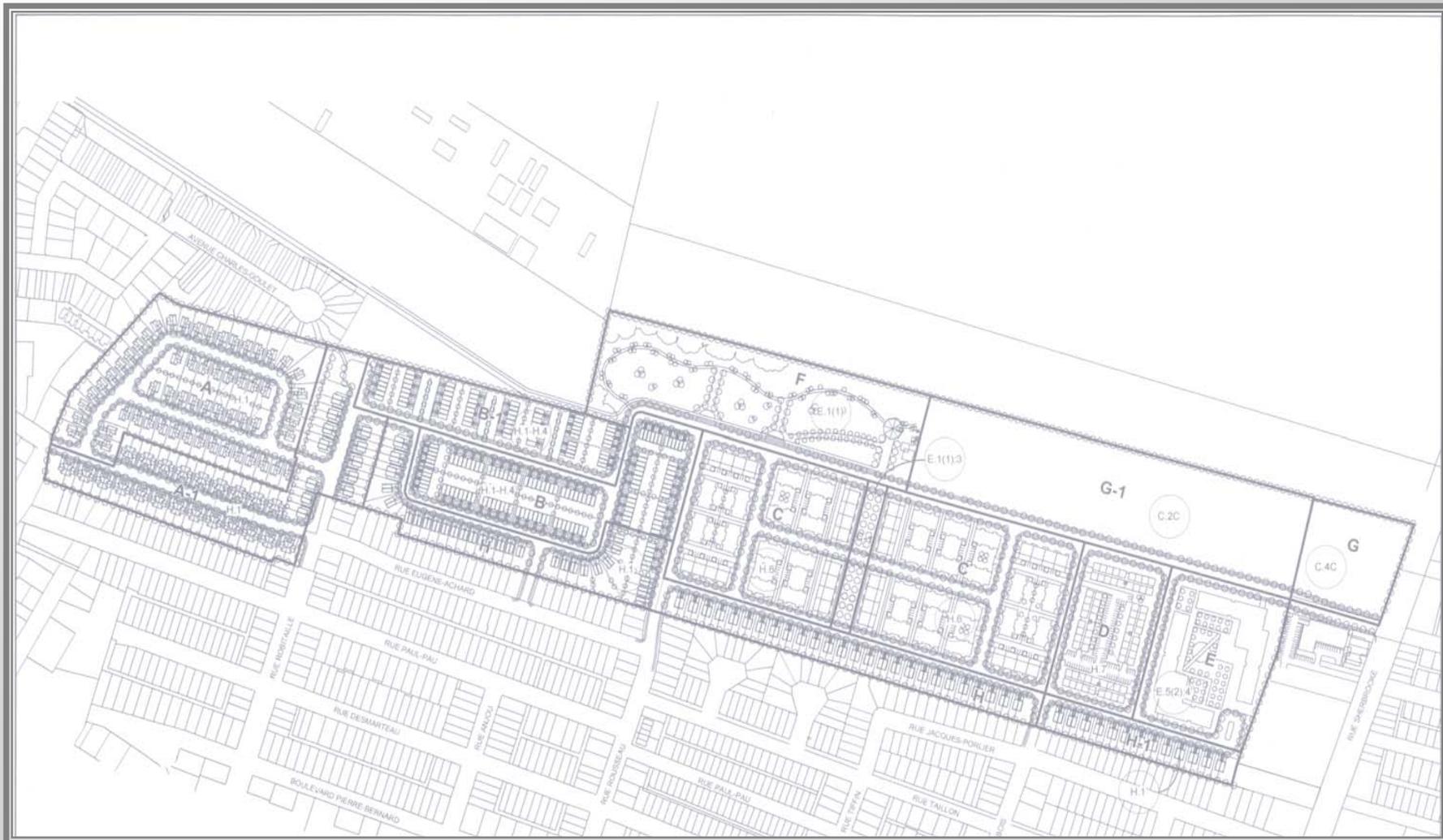
Mezzanine



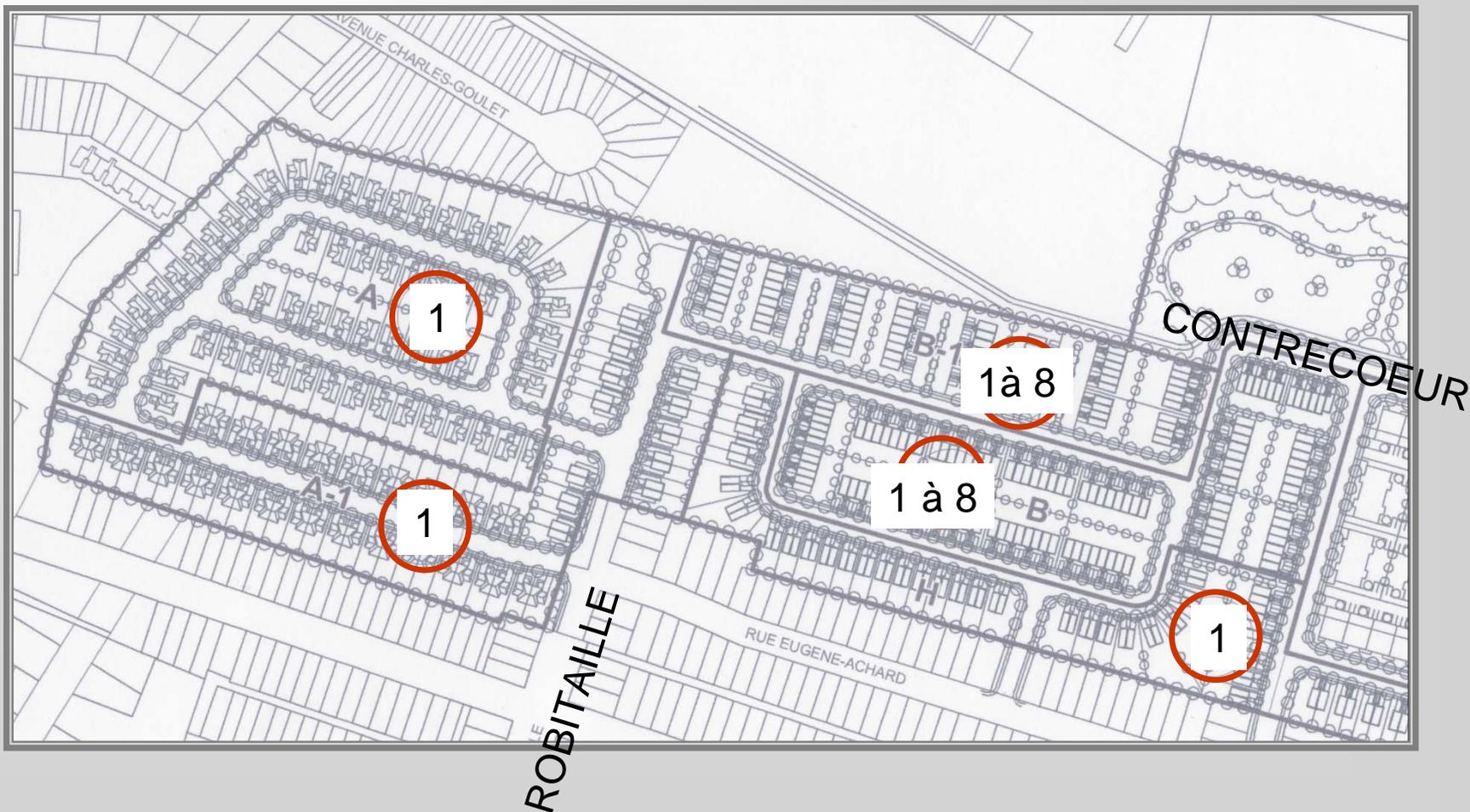
Usages en vigueur



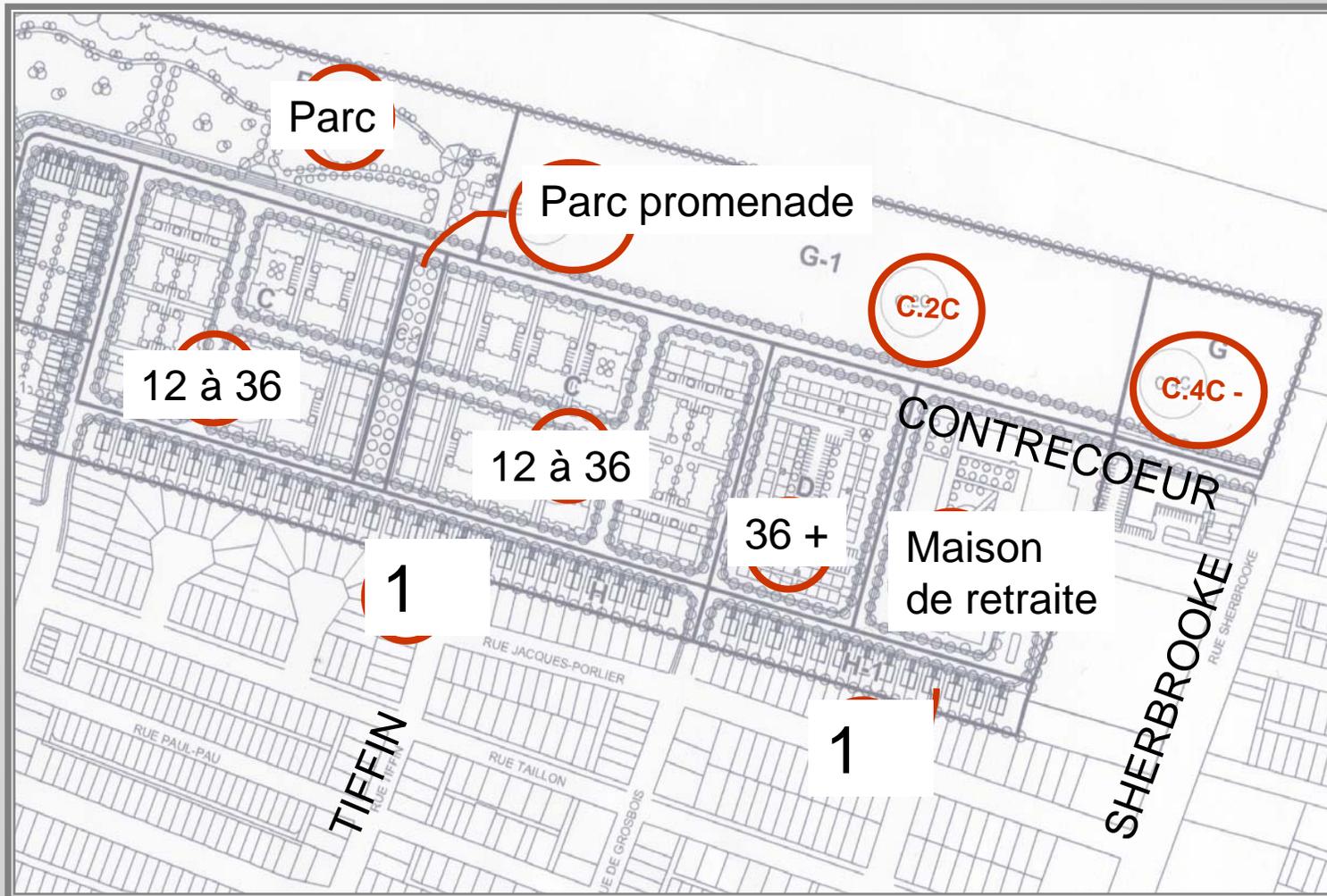
Usages proposés



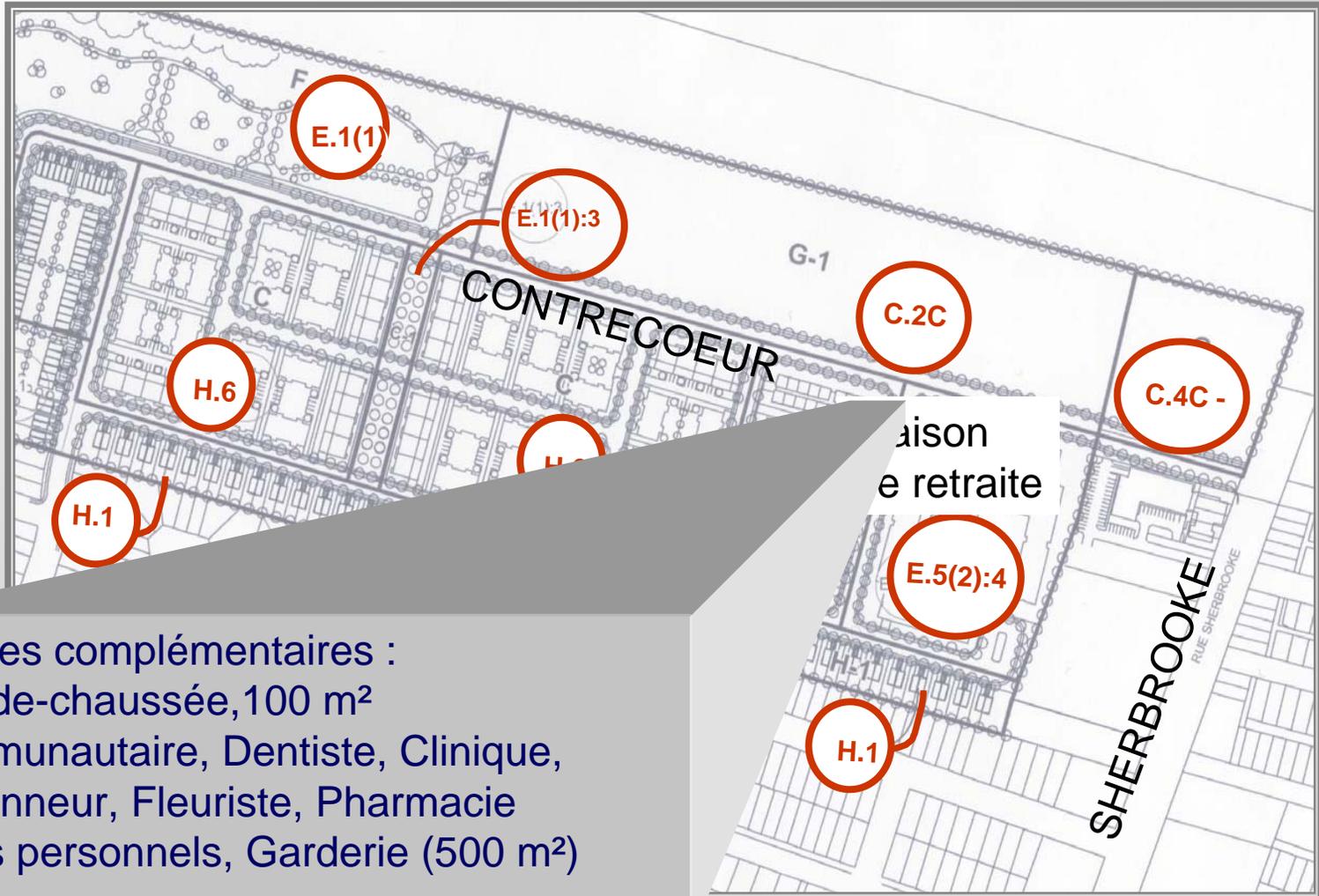
Usages proposés, nombre de logements



Usages proposés, nombre de logements (suite)

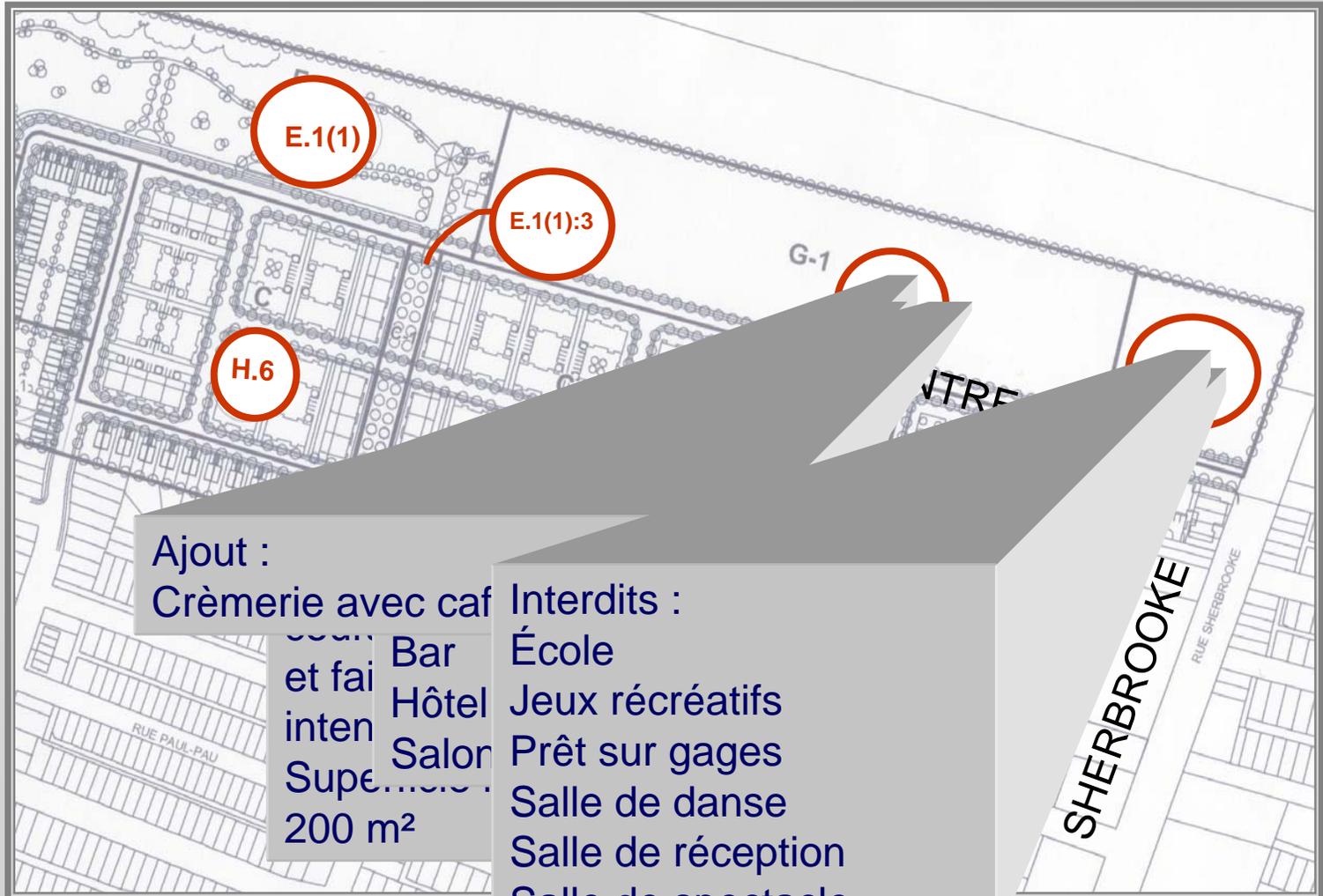


Usages proposés, maison de retraite



Usages complémentaires :
Rez-de-chaussée, 100 m²
Communautaire, Dentiste, Clinique,
Dépanneur, Fleuriste, Pharmacie
Soins personnels, Garderie (500 m²)

Usages proposés (suite)



Ajout :

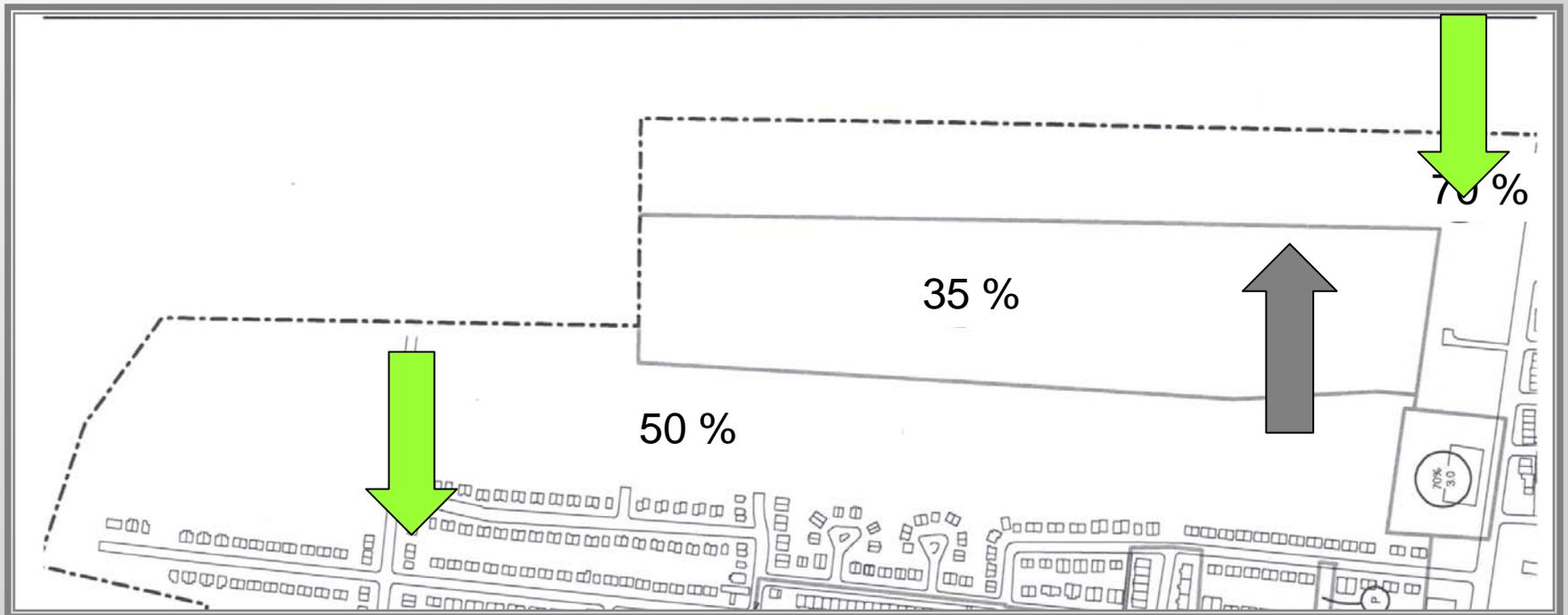
Crèmerie avec café

Bar
et fa
inten
Super
200 m²

Interdits :

École
Jeux récréatifs
Prêt sur gages
Salle de danse
Salle de réception
Salle de spectacle

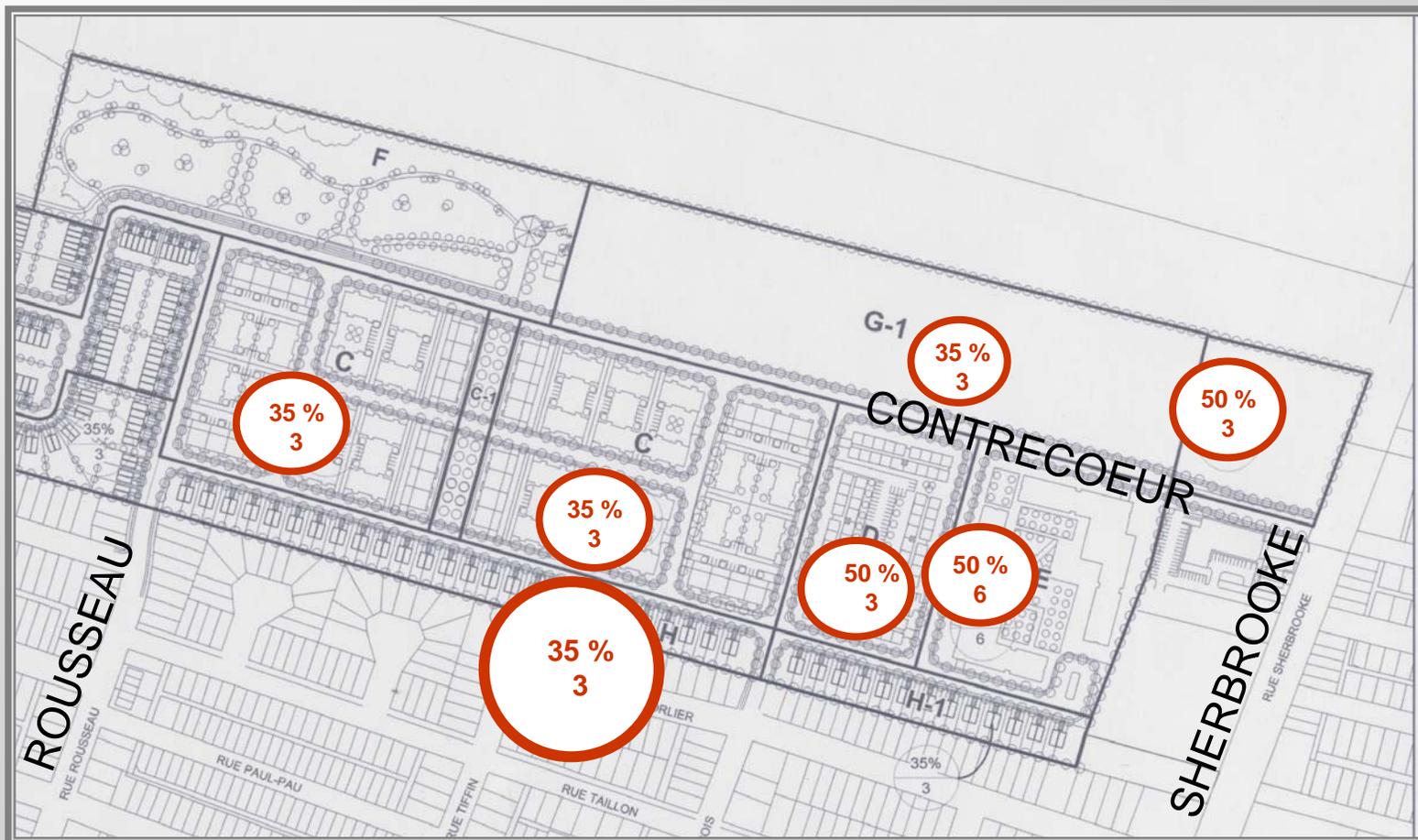
Taux d'implantation en vigueur



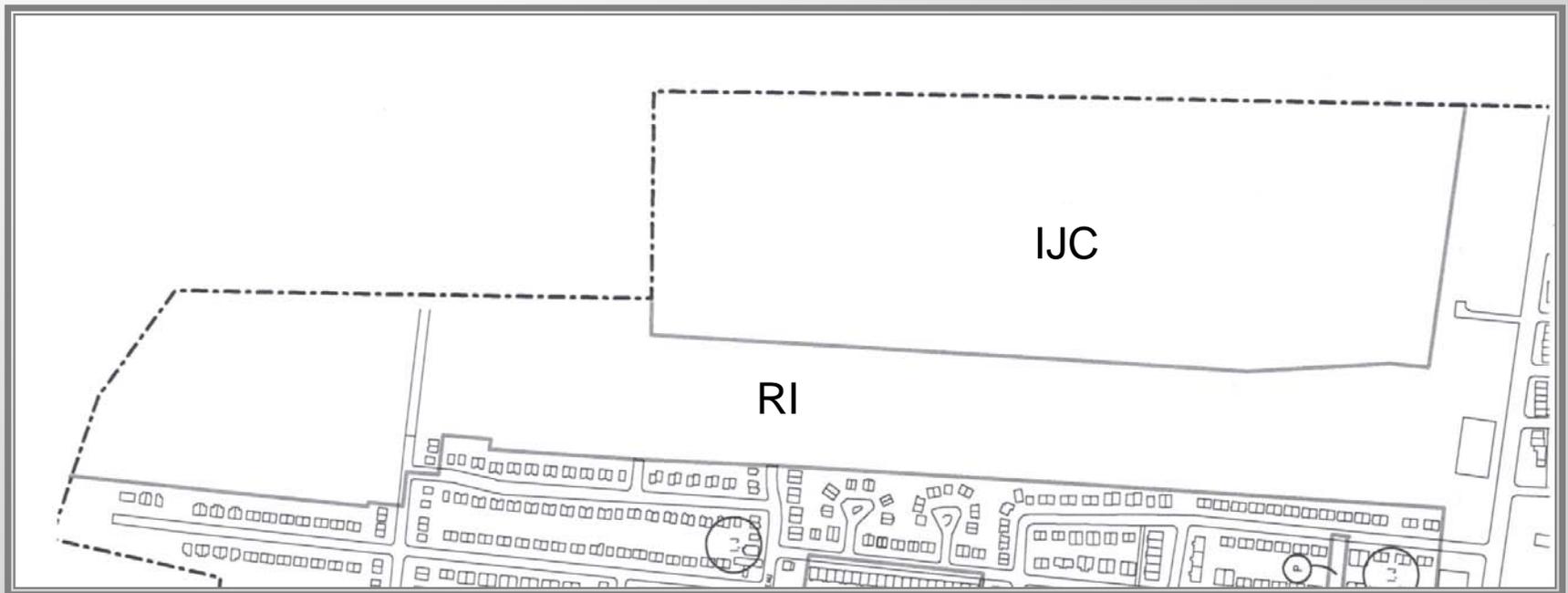
Taux d'implantation et densité (suite)



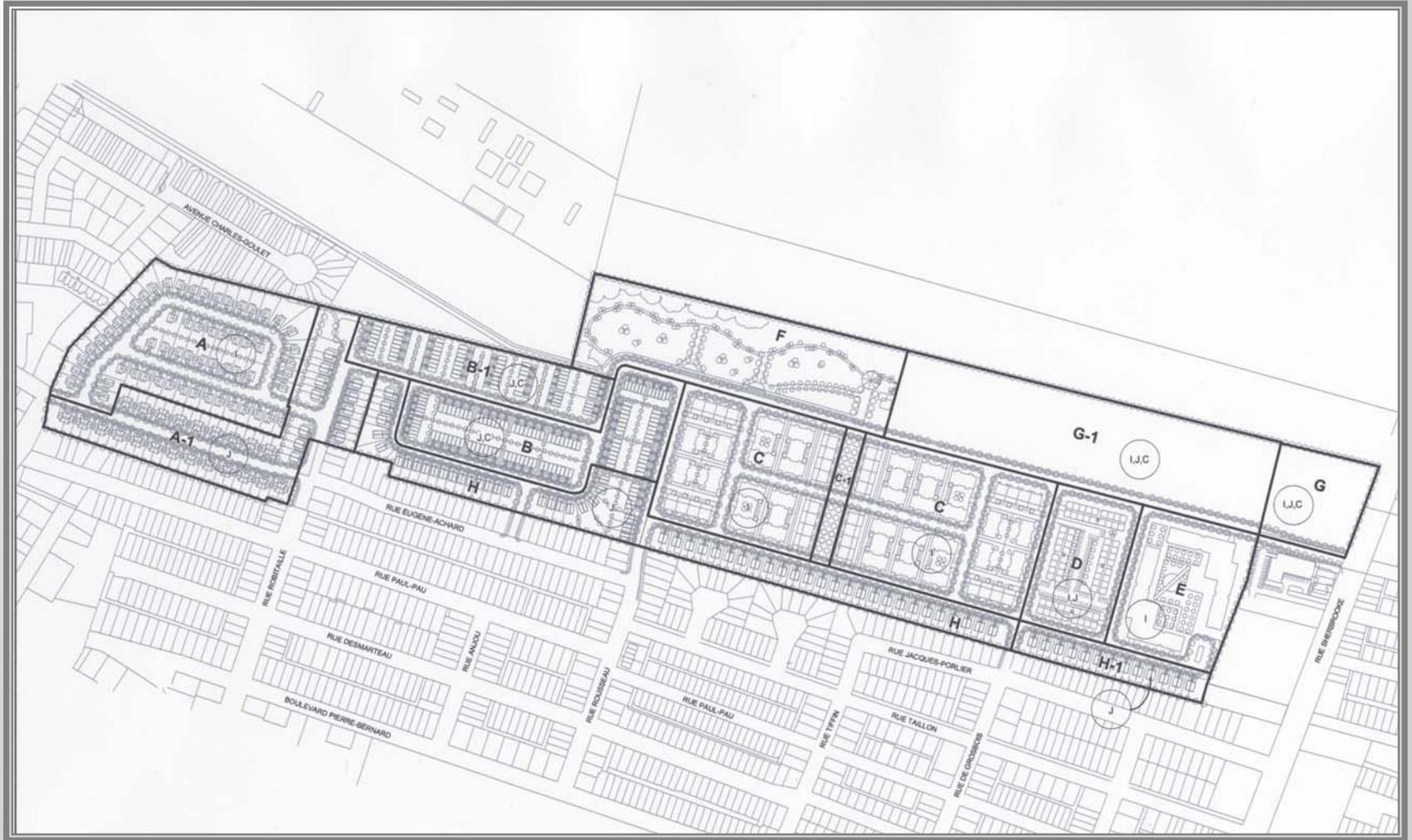
Taux d'implantation et densité (suite)



Mode d'implantation en vigueur



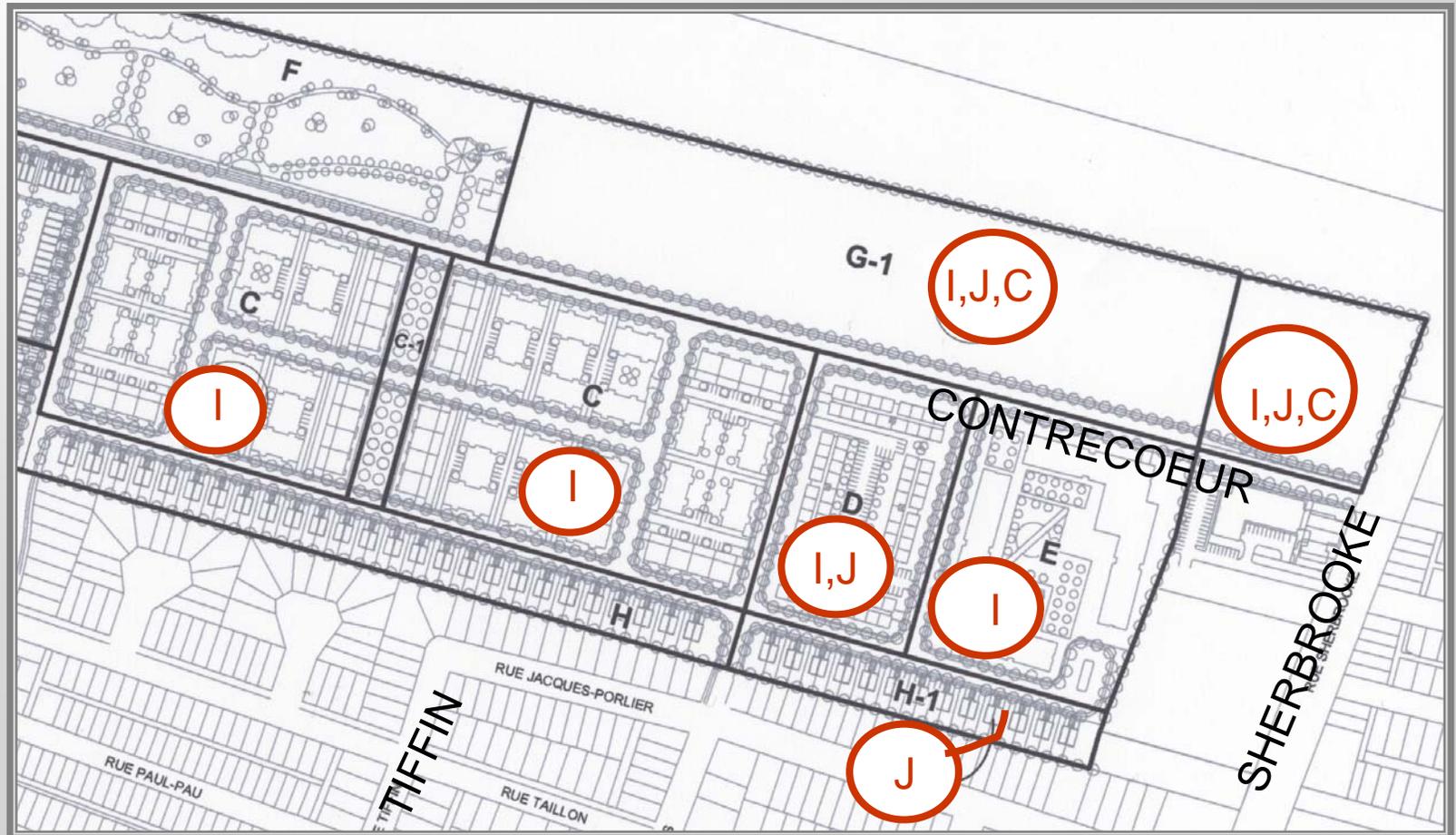
Mode d'implantation



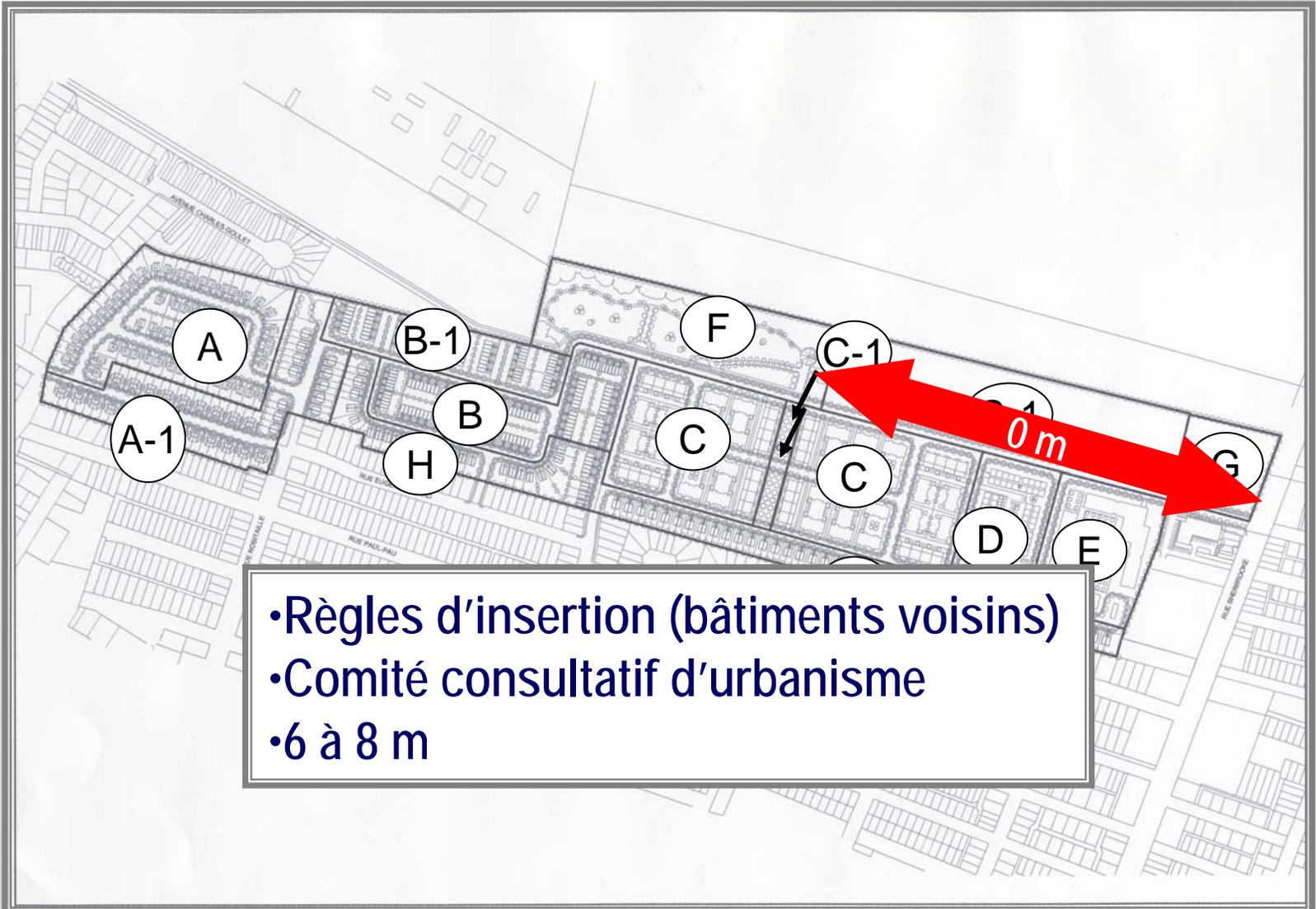
Mode d'implantation



Mode d'implantation (suite)



Alignement



Marges latérales et marge arrière

Latérales : entre 1,5 m et 6 m

Arrière : 5 m et 30 m



H-1

Construction

1. Bâtiments commerciaux et maisons de retraite : système de ventilation automatique muni d'un système d'arrêt
2. Conformité aux normes et Code de construction sur les sols compactés

Apparence

- **15 % ouvertures au lieu de 10 %**
- **Escalier extérieur interdit aux étages**
- **Nombre limité de types et couleurs pour la maçonnerie**

Mur de verre

Terrain de coin : porte de garage autorisée sur mur ne comportant pas une entrée principale

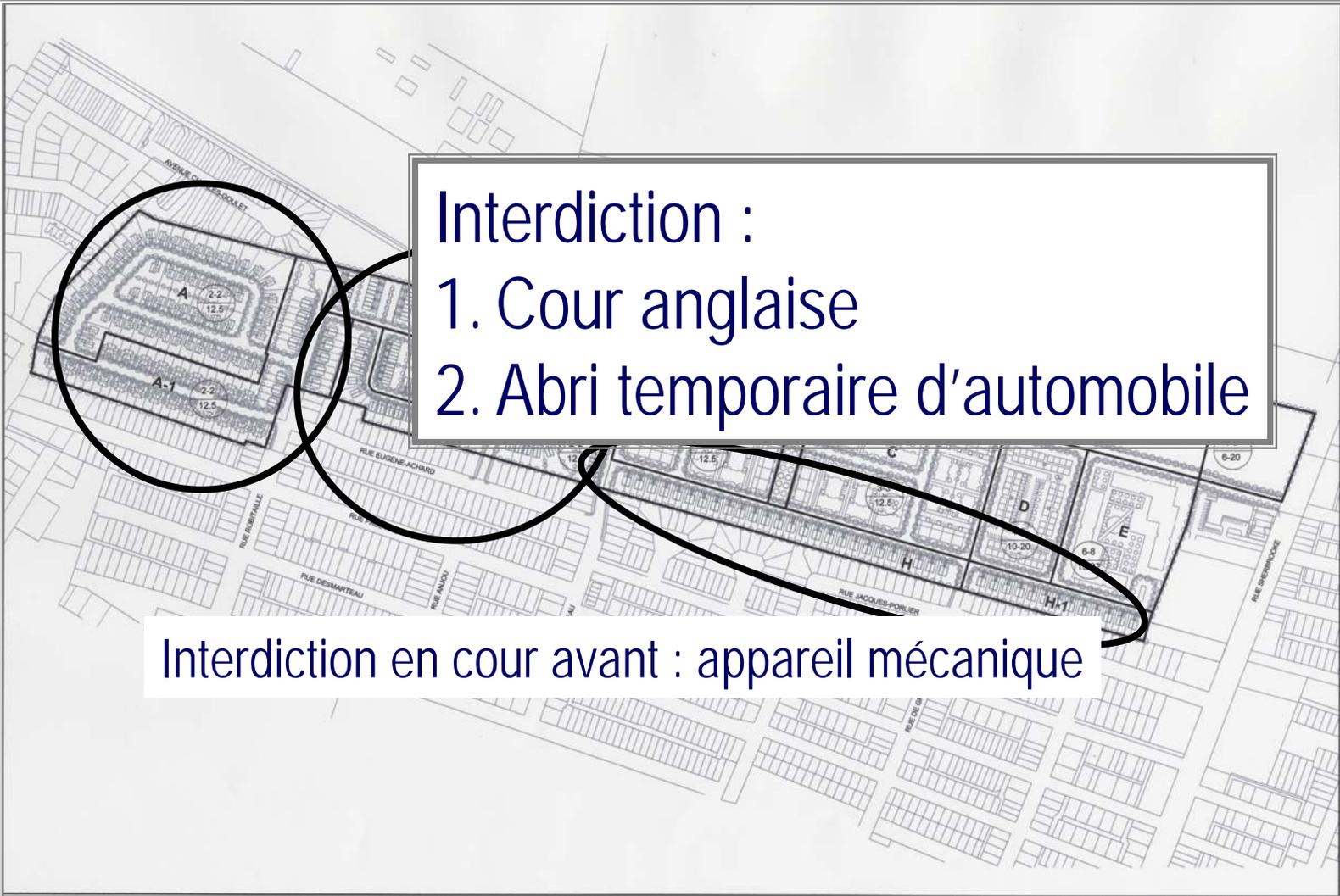
Plan d'implantation et d'intégration architecturale

- **Pouvoir discrétionnaire d'approbation des projets par l'arrondissement**
- **Approbation basée sur des critères préétablis visant une bonne insertion des nouvelles constructions, transformations et aménagements paysagers**

Plan d'implantation et d'intégration architecturale

- Favoriser une architecture de qualité
- Favoriser l'intégration des bâtiments les uns par rapport aux autres
- Animer les rues commerciales
- Quiétude des résidents
- Favoriser le verdissement des cours
- Encourager l'aménagement semi-public des cours

Occupation dans les cours



The image shows a detailed urban plan of a residential block. The streets are labeled: AVENUE DE LA DOULETTE at the top, RUE ROBERTALLE on the left, RUE EUGENE-ACHARD in the middle, RUE DESMARTIEAU and RUE ANTOU at the bottom left, RUE JACQUES-POISSIER at the bottom, and RUE GRENODIN on the right. The block contains several courtyards labeled A, C, D, E, H, and H-1. Courtyard A is a central courtyard with buildings around it. Courtyard C is a long narrow courtyard. Courtyard D is another long narrow courtyard. Courtyard E is a courtyard with a building labeled 6-8. Courtyard H and H-1 are courtyards with buildings labeled 10-20 and 6-8 respectively. There are also some numbers in circles on the plan, such as 2-2, 12.5, 12, 12.5, 10-20, 6-8, and 5-20. Two black circles are drawn around the plan: one around Courtyard A and another around Courtyard C.

Interdiction :

1. Cour anglaise
2. Abri temporaire d'automobile

Interdiction en cour avant : appareil mécanique

Occupation dans les cours

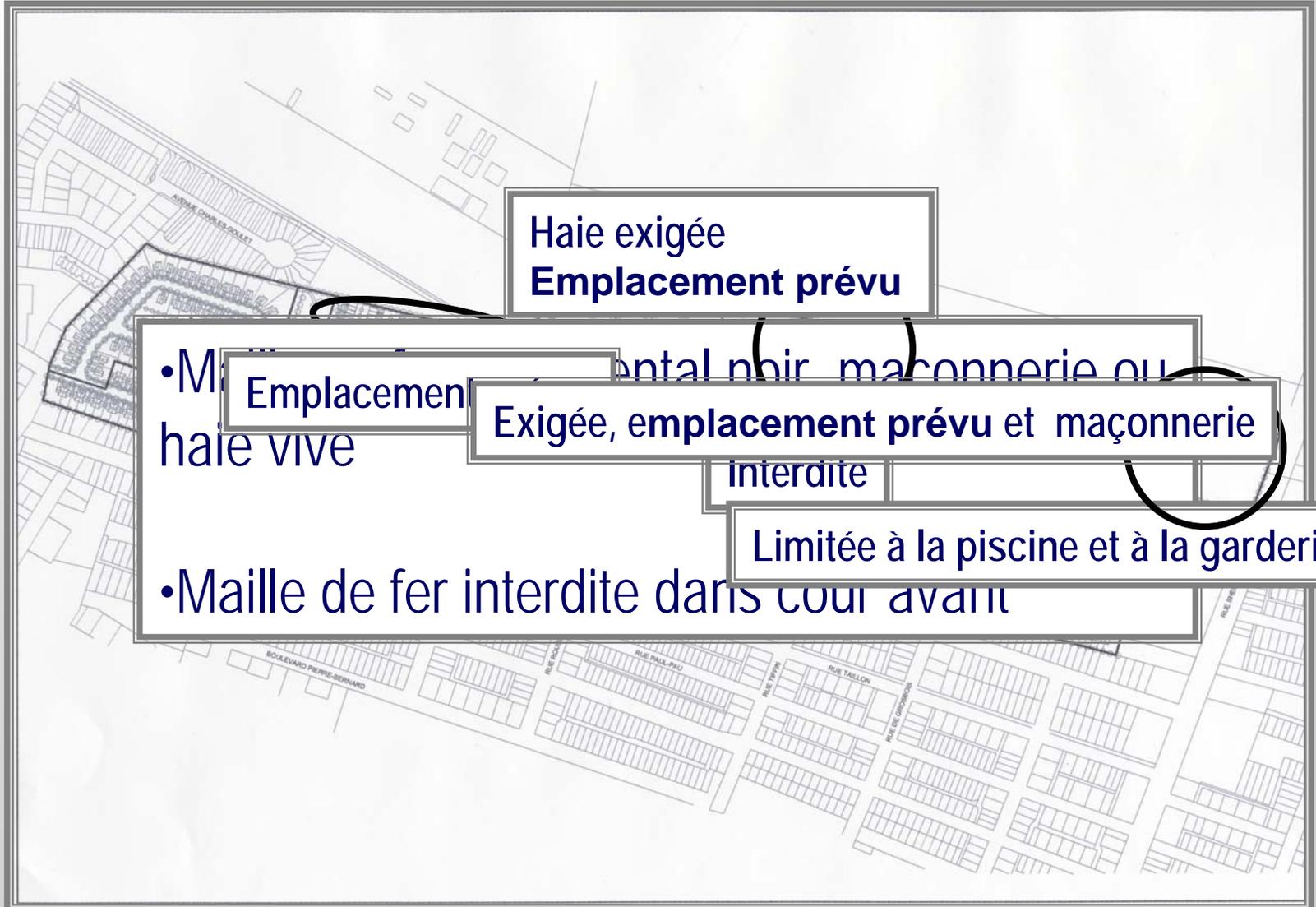


Café-terrasse en bordure du parc

dépendance

- Conteneur à déchets interdit à l'extérieur
- Étalage et vente extérieur interdits

Clôture



Haie exigée
Emplacement prévu

• Maille de fer interdite dans cour avant
Emplacement prévu
haie vive

Exigée, emplacement prévu et maçonnerie
interdite

Limitée à la piscine et à la garderie

• Maille de fer interdite dans cour avant

Aménagement

Obligations du propriétaire :

1. Superficie du terrain
2. En bordure de rue
3. % de la valeur du bâtiment principal

Effet d'ensemble recherché



Lilas japonais
H : 6 m
L : 5 m



Cerisier
Schubert
H : 5 m
L : 4 m



H : 15 m
L : 2,5 m

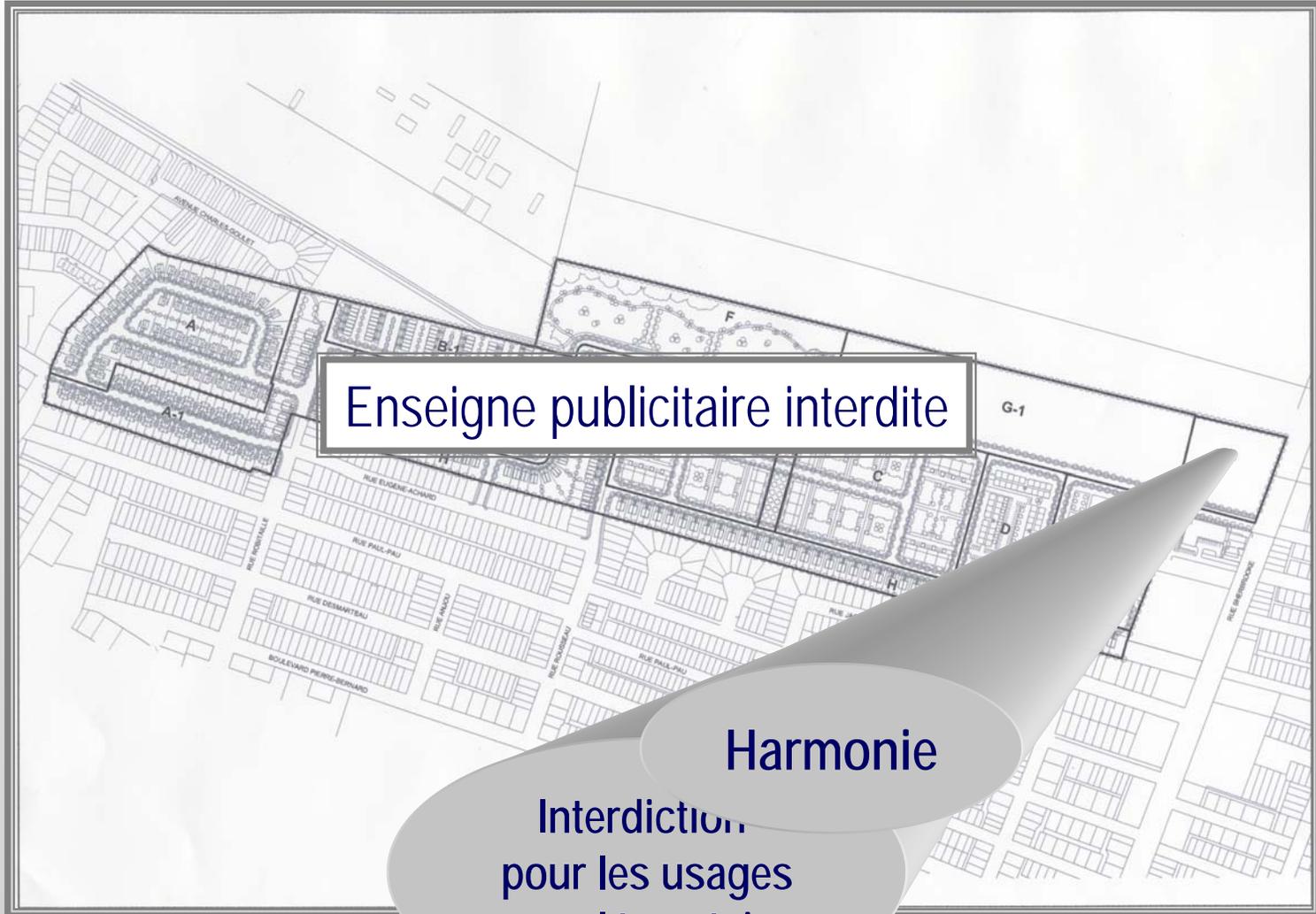


Sorbier
H : 10 m
L : 6 m



Févier
H : 12 m
L : 10 m

Enseigne



Enseigne publicitaire interdite

Harmonie

Interdiction
pour les usages
complémentaires

Stationnement, aire de chargement

- Nombre minimal d'unités de stationnement

Stationnement pour vélo :

1. 5 logements et plus
2. commerces

Intérieur

Intérieur

plus 500 m²

Intérieur
60 %

Intérieur
60 %

Intérieur

Dérogations mineures

Régulariser des conditions d'exception dites mineures lorsqu'elles :

- causent un préjudice sérieux au demandeur
- ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines

Ajout :

- Apparence
- Stationnement
- Toute disposition non relative à l'usage et à la densité

Étapes – Processus réglementaire de mise en vigueur

- Assemblées publiques tenues par l'OCPM
- Dépôt des mémoires à l'OCPM
- Dépôt du rapport de l'OCPM au conseil de la ville
- Adoption finale des modifications au Plan d'urbanisme
- Adoption finale du règlement visant le développement du site Contrecoeur
- Avis public et entrée en vigueur



Merci

Aménagement

Obligations du propriétaire :

1. Superficie du terrain
2. En bordure de rue
3. % de la valeur du bâtiment principal

Effet d'ensemble recherché



H : 6 m
L : 5 m
Z : 2



H : 5m
L : 4m
Z : 3



L : 2.5m
Z : 4b



H : 10 m
L : 6 m
Z : 3

Z : 4b



2-2
12.5

Pénalités

Selon la Loi et la jurisprudence :

Personne :

100 à 2 000 \$

Personne morale :

200 \$ à 4 000 \$

- Largeur d'un bâtiment
- Dispositions normatives relatives aux rues et ruelles
- Hauteur minimale et maximale en mètres (industrie)
- Profondeur d'un bâtiment pour laquelle une hauteur minimale est exigée
- Élévation du plancher du rez-de-chaussée
- Dépassements autorisés
- Mode d'implantation
- Marge latérale et arrière
- Alignement de construction
- Saillie dans une marge
- Occupation et construction dans les cours
- Aire de chargement et son accès
- Clôture
- Dimensions d'un lot

Les parcs, ça vous appartient aussi!

Dessiner un graffiti, endommager un arbre, briser le mobilier urbain et renverser les poubelles sont autant de comportements qui témoignent d'un manque de civisme et de respect envers la propriété publique. D'apparence mineure, ces gestes demeurent des actes de vandalisme qui contreviennent aux règles qui régissent la vie en société.

Vous pouvez nous aider à prendre soin de nos parcs en nous indiquant tout bris, toute défectuosité ou tout incident, vandalisme et même acte criminel que vous avez remarqués. Vous trouverez dans ce dépliant toute l'information nécessaire pour nous joindre en tout temps (Accès Montréal).

Quelques règlements à respecter

Afin d'harmoniser la vie dans les parcs, il est essentiel de respecter certains règlements :

- Les parcs sont fermés entre minuit et six heures;
- La consommation de boissons alcoolisées dans les parcs est autorisée si elle est accompagnée d'un repas;
- Il est important de ramasser les déjections de vos animaux domestiques;
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages;
- Il est interdit de détériorer, de déplacer ou de peindre le mobilier des parcs;
- La baignade dans les fontaines est non autorisée;
- La signalisation dans les parcs doit être observée.

Soyez avisé que des amendes peuvent être émises lorsque les règlements ne sont pas respectés.

Des numéros de téléphone à garder sous la main



URGENCE
Police – Pompier – Ambulance
9 1 1



Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve
Signalement de bris, de graffitis,
d'éclairage défectueux ou
d'entretien insuffisant
514 872-6716

Division des sports, des loisirs et du développement social

Demande d'un permis spécial
d'utilisation d'un équipement
sportif ou d'un parc pour un
événement, comme un barbecue
ou une fête de quartier
514 872-2273
Lundi au vendredi
8 h 30 – 16 h 30



**Tandem Mercier-
Hochelaga-
Maisonneuve**
Information et sensibilisation
à la sécurité dans les parcs et
dans les quartiers avoisinants
514 254-3155



Sensibilisation à la
propreté et à la protection
de l'environnement

- Éco-quartier Hochelaga :
514 521-2280
- Éco-quartier Longue-Pointe :
514 251-1047
- Éco-quartier Louis-Riel :
514 899-0642
- Éco-quartier Maisonneuve :
514 254-5119
- Éco-quartier Tétreaultville :
514 493-7788

Patrouille canine
Respect de la réglementation
sur le territoire de Montréal
514 872-3790

Dopamine
Signalement de seringues
514 251-8872

ville.montreal.qc.ca/mhm



Plaisirs et vigilance dans votre parc

- | | |
|---|---|
|  Aire d'exercice pour chiens |  Jeux pour adultes |
|  Aire de jeux |  Pataugeoire |
|  Athlétisme |  Planche à roulettes |
|  Balle molle/Baseball |  Quai |
|  Basket-ball |  Soccer |
|  Cricket |  Tennis |
|  Football |  Tir à l'arc |
|  Jardin communautaire |  Voie cyclable |
|  Jeux d'eau | |

t de
sonneuve

nt

TRIE

45

Bureau administratif :
Culture, sports, loisirs
et développement social



Fluve Saint-Laurent

CENTRES DE LOISIRS

Hochelaga-Maisonneuve

CCSE Maisonneuve	4375, rue Ontario Est	514 872-1644
Carrefour Jeunesse	4240, rue Ontario Est	514 253-3828
Caserne 18-30	3622, rue Hochelaga	514 872-4498
Centre communautaire et sportif N.D.A. de Montréal	2570, rue Nicolet	514 527-8297
Centre communautaire Hochelaga	1884, rue Saint-Germain	514 872-4753
Centre communautaire Saint-Clément (L'Escapade)	4711, rue Sainte-Catherine Est	514 872-5949
Centre des jeunes Boyce-Viau	2625, rue Théodore, bur. 1	514 252-4219
Centre Pierre-Charbonneau	3000, rue Viau	514 872-6644
Centre récréatif J.S.H.	2190, rue Préfontaine	514 522-1155
GCC La Violence	4240, rue Ontario Est	514 257-9028
Jeunesse 2000 N.D.A.	3743, rue Sainte-Catherine Est	514 872-9210
L'Apparte	545, rue Joliette	514 868-4047

Mercier-Est

Centre Saint-Justin	5055 #A, rue Joffre	514 872-1821
Centre de loisirs Sainte-Claire	8693, rue Hochelaga	514 354-0390
Chez-Nous de Mercier-Est (Le)	7958, rue Hochelaga	514 354-5131
Garage des jeunes	8935, rue De Forbin-Janson	514 872-1036
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	8615, rue Hochelaga	514 493-0557

Mercier-Ouest

Centre Duquesne	5005, rue Du Quesne	514 872-9747
Centre Notre-Dame-des-Victoires	5900, av. Pierre-De Coubertin	514 254-9728
Centre Saint-Donat	3100, rue Arcand	514 253-8913
C.L.A.C. de Guybourg	1905, rue De Cadillac	514 252-8080
Maison des jeunes MAGI	6110, rue de Marseille	514 259-7692
Projet Harmonie	6155, rue Du Quesne	514 872-7678

Liste des lieux d'activités

INSTALLATIONS SPORTIVES, COMMUNAUTAIRES ET CULTURELLES DE VOTRE ARRONDISSEMENT

* Veuillez prendre note que les numéros de téléphone des ÉCOLES sont, en fait, les numéros des organismes de loisirs qui offrent des activités dans ces écoles.

HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Chalet du parc Ovila-Pelletier	2100, rue Bennett	514 872-1644	École Saint-Clément	4770, rue La Fontaine	514 872-5949
Chalet du parc Raymond-Préfontaine	2300, rue Dézéry	514 256-1969	École Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle	2355, boul. Pie-IX	514 872-5949
École Baril	3603, rue Adam	514 872-4753	École secondaire Chomedey-De Maisonneuve	1860, av. Morgan	514 253-3828
École Hochelaga	3349, rue Adam	514 522-1155	Pavillon d'éducation communautaire	1691, boul. Pie-IX	514 596-4488

MERCIER-EST

Chalet du parc de la Promenade Bellerive	8300, rue Bellerive	514 493-1967	École Saint-Justin	5005, rue Mousseau	514 872-1821
École Armand-Lavergne	2600, av. Fletcher	514 872-1821	École Sainte-Louise-de-Marillac	8100, rue de Marseille	514 354-0390
École Boucher-De la Bruère	7760, rue La Fontaine	514 872-6390	Église Saint-François-d'Assise	700, rue Georges-Bizet	514 353-2620
École De La Vérendrye	3055, rue Mousseau	514 354-0390	Église Saint-Victor	2505, rue Hector	514 351-4960
École Philippe-Labarre	3125, av. Fletcher	514 872-1821	Église Sainte-Claire	8615, rue Sainte-Claire	514 351-0305
École Saint-François-d'Assise	2150, rue Liébert	514 872-6390	Église Sainte-Louise-de-Marillac	2890, rue Honoré-Beaugrand	514 351-0620

MERCIER-OUEST

Âge d'or Nouveau-Rosemont	6741, rue Beaubien Est	514 259-1370	École secondaire Édouard-Montpetit	6200, av. Pierre-De Coubertin	514 253-8913
Chalet du parc Jean-Amyot	6110, rue de Marseille	514 259-7692	École secondaire Louis-Riel	5850, av. de Carignan	514 872-9747
École Guillaume-Couture	6300, av. Albani	514 872-9747	Église Marie-Reine-des-Cœurs	5905, rue Du Quesne	514 259-3786
École Louis-Dupire	6400, av. Pierre-De Coubertin	514 253-8913	Église Saint-Donat	6805, rue de Marseille	514 259-2509
École Notre-Dame-des-Victoires	2720, rue Bossuet	514 254-9728	Église Saint-Fabien	6455, rue De Renty	514 255-8416
École Saint-Fabien	6500, rue De Renty	514 872-9747	Pavillon des Archers	5515, rue Lacordaire	514 872-7991

ORGANISMES PARTENAIRES ET COLLABORATEURS OFFRANT UNE PROGRAMMATION SPORTS ET LOISIRS

HOCHELAGA-MAISONNEUVE

A.Q.D.R. Hochelaga-Maisonneuve.....	514 598-9999
Âge d'or du Très-Saint-Rédempteur.....	514 521-9441
Âge d'or J.S.H.	514 522-1155
Âge d'or Morgan.....	514 872-6656
Âge d'or Sainte-Jeanne-d'Arc.....	514 254-5485
Ami du déficient mental (L').....	514 527-7671
Archers (Les) - football.....	514 254-1918
Association culturelle et sportive	
du Centre Pierre-Charbonneau.....	514 872-6644
ASTA (Amitié Service 3 ^e âge).....	514 524-6660
Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve...	514 899-9979
Avenue, centre Internet communautaire (L') ..	514 252-0555
Cadets « 2617 ».....	514 253-3828
Carrefour familial Hochelaga.....	514 523-9283
CCSE Maisonneuve : Carrefour Jeunesse, Caserne 18-30, Groupe Or et Argent, Café rencontre.....	514 872-1644
Centre communautaire	
et sportif N.D.A. de Montréal.....	514 527-8297
Centre communautaire Hochelaga (C.C.H.) ..	514 872-4753
Centre des jeunes Boyce-Viau.....	514 252-4219
Centre des jeunes naturalistes.....	514 252-3023
Club de croquet Lionel-Cyr.....	514 256-1969
Club de patinage artistique Les Olympiques..	514 872-6621
Club de pétanque Hochelaga-Maisonneuve..	514 257-7053
Club Gymnacentre.....	514 872-2690
Club international de Montréal - badminton ..	514 271-7405
Collège de Maisonneuve.....	514 254-7131
Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve (CDLC H-M).....	514 523-5395
École de taekwondo intégral L. Deteix.....	514 495-2023
Épaulards de Montréal (Les) (LEM).....	514 527-2479
Éveil musical (L').....	514 744-5108
GCC La Violence.....	514 257-9028
Hockey N.D.A.....	514 527-8297
Jeunes sportifs Hochelaga inc.....	514 522-1155
Jeunesse 2000 La Zone.....	514 872-9210
Loisirs Saint-Barnabé - baseball.....	514 640-5508
Maison des aînés.....	514 598-9999
Mouvement des personnes d'abord	
de Montréal.....	514 523-3522
Olympiques de Maisonneuve (Élite AA)	
- baseball.....	514 945-0717
Pavillon d'éducation communautaire (PEC) ..	514 596-4488
Piverts de l'Est de Montréal inc. (Les).....	514 522-1155
Service des loisirs Saint-Clément (L'Escapade)..	514 872-5949
Soleil OSM.....	514 525-4269
TANDEM.....	514 254-3155
Vif-Argent (Les).....	514 323-4227
YMCA Hochelaga-Maisonneuve.....	514 255-4651

MERCIER-EST

A's de Ville-Marie - baseball.....	514 680-6390
Actifs et Actives de Saint-Justin.....	514 872-1821
Âge d'or Domenico-Savio.....	514 353-0927
Âge d'or Saint-Bernard.....	514 352-7171
Âge d'or Saint-François-d'Assise.....	514 354-0979
Âge d'or Saint-Victor.....	514 351-8573
Amis de Saint-Justin (Les).....	514 353-3782
Ancre Don Bosco (L').....	514 351-6233
Antre-Jeunes de Mercier-Est (L').....	514 493-0557
Association sportive ligue des Voyageurs.....	514 352-2141
Atelier d'histoire de la Longue-Pointe.....	514 351-2351
Cadets de Longue-Pointe.....	514 252-2777, poste 622
Centre communautaire Almage.....	514 355-1712
Centre communautaire de l'Esprit-Saint.....	514 353-1550
Chez-Nous de Mercier-Est (Le).....	514 354-5131
Club Âge d'or Sainte-Claire (Les Cœurs ardents).....	514 351-0019
Club de balle molle C.M.A.....	514 353-3687
Club de l'âge d'or Sainte-Louise-de-Marillac..	514 353-2154
Club social Le Bel Âge de Mercier.....	514 351-9745
Étincelle de l'Amitié.....	514 351-6473
Étoiles de l'Est (AA).....	514 892-5117 ou 514 494-2882
Fédération de hockey mineur de l'Est.....	514 494-2393
Maison des familles de Mercier-Est (La) ..	514 354-6044
Scouts Sainte-Claire.....	514 849-9208
Service des loisirs de Longue-Pointe.....	514 872-6390
Service des loisirs Saint-Justin.....	514 872-1821
Service des loisirs Sainte-Claire.....	514 354-0390
Société d'animation de la Promenade Bellelve..	514 493-1967
Solidarité Mercier-Est.....	514 356-1917
Titans de Tétrealville (Les) - baseball.....	514 720-0372

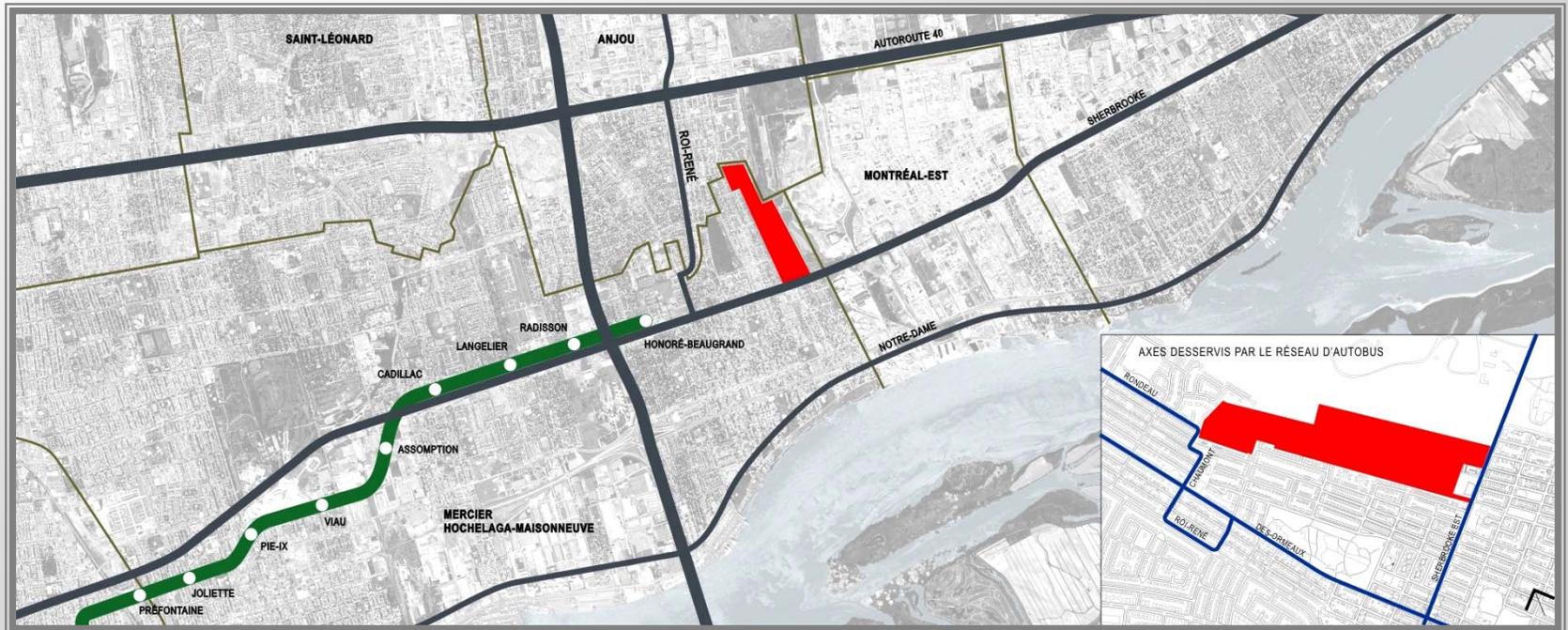


MERCIER-OUEST

33 ^e Groupe Scouts Saint-Donat.....	514 254-1603
AFEAS.....	514 251-1636
Âge d'or et bocce du Nouveau-Rosemont	
Âge d'or Jean-Amyot.....	514 254-5479
Âge d'or Marie-Reine-des-Cœurs.....	514 899-0253
Âge d'or Notre-Dame-des-Victoires.....	514 872-6298
Âge d'or Saint-Fabien.....	514 252-8421
Âge d'or Saint-Herméngilde.....	514 259-5253
Amitiés de Guybourg (Les).....	514 256-4262
Association régionale de tir à l'arc de Montréal (ARTAM).....	514 872 5991
Base militaire de Longue-Pointe.....	514 252-2777, poste 4115
Baseball poche de Guybourg.....	514 256-6500
C.L.A.C. de Guybourg.....	514 252-8080
Centre communautaire Radisson.....	514 252-1671
Centre national courte piste.....	514 255-2254
Centre récréatif et communautaire (CRC) Saint-Donat.....	514 253-8913
Chorale Marie-Reine-des-Cœurs.....	514 259-3786
Club aquatique Édouard-Montpetit (CAEM) ..	514 872-6171
Club de bocce Louis-Riel.....	514 872 5991
Club de patinage artistique Ville-Marie.....	514 256-2853
Club de soccer Saint-Donat.....	514 917-7489
Club de tir à l'arc Héraclès.....	514 259-0428
Conseil des loisirs scientifiques région de Montréal.....	514 251-7636
Étoiles de l'Est (AA) (Les) - hockey.....	514 892-5117 / 514 253-1229
Hockey Saint-Donat.....	514 643-4898
Loisirs Le Grillon (handicapés physiques) ..	514 353-6869
Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest..	514 259-7692
Mercier-Ouest quartier en santé.....	514 251-0307
Projet Harmonie.....	514 872-7678
Ringuette Longue-Pointe.....	514 498-1878
Scout Métropolitain - Troupe Hochelaga-Maisonneuve.....	514 521-3464
Scouts Marie-Reine-des-Cœurs.....	514 295-1418
Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires..	514 254-9728
Service des loisirs Saint-Fabien.....	514 872-9747
Tennis Montréal (club de tennis Louis-Riel) ..	514 270-2724
Troubadours (Les) - Âge d'or Saint-Donat...	514 251-2636



RÉSEAUX DE TRANSPORT





CARRIÈRE LAFARGE

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

ARRONDISSEMENT MONTRÉAL-EST
ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHÉLAGA-MAISONNEUVE

SHERBROOKE EST

GEORGES-V

SITE CONTRECOEUR

EUGÈNE-ACHARD

ROBITAILLE

TAILLON

CLSC

CONTRECOEUR

ÉCOLE

PARC SAINT-CONRAD

ARÉNA

LIEU DE CULTE

CHAMONT

ÉCOLE

JARDINS COMMUNAUTAIRES

JACQUES-PORLIER

DE GROSBOIS

PARC THOMAS-CHAPAIS

ROI-RÉNÉ

LIEU DE CULTE

ÉCOLE

ÉCOLE

PARC PIERRE-BERNARD